

**SYNDICAT MIXTE
DES BASSINS VERSANTS
DU JAUDY-GUINDY-BIZIEN
ET DES RUISSEAUX COTIERS**

REVUE DE PRESSE

Année 2017

- ANIMATION GÉNÉRALE
- COURS D'EAU
- ZONES HUMIDES
- ACTIONS AGRICOLES
- ACTIONS NON AGRICOLES

U

U

U

U

Animation générale

L'Université du Temps libre, de Tréguier, a présenté son programme pour 2017.

Conférences Janvier :

Le 5, « Internet et réseaux sociaux » par le journaliste Jacques Henno ;

Le 19, « Bassin-versant : réseaux hydrauliques et humains », par Sylvain Lavaur, directeur du syndicat Jaudy-Guindy-Bizien.

Février. Le 2, « Ondes électromagnétiques, télécommunications et santé », par Yves Le Dréan, biologiste à l'Inserm ;

le 9, « Les réseaux maçonniques, histoire et influence », par Claude Motta, docteur en physique nucléaire et biochimie.

Mars. Le 9, « Le sang et ses réseaux », par Monique Chartier, docteur en sciences pharmaceutiques et chef de service à l'EFS ; le 16, « La traduction à quatre mains », par André Markowicz et Françoise Morvan.

Avril. Le 6, « La plaque de Coligny : un calendrier gaulois », une conférence de Jean-Michel Le Contel, directeur de recherche en instrumentation astronomique ; le 27, « Le choc des civilisations est-il un mythe ou une réalité ? », par Guy Hollman, maître de conférence.

Mai. Le 4, « Le compagnonnage et les bâtisseurs de cathédrales », par Louis Laurent, ancien secrétaire général de l'Union compagnonnique.

Juin. Le 8, « Turner, Hugo, Monet... La Seine selon les artistes », par Dominique Antérieur, historien, diplômé de l'École du Louvre. Ces conférences ont lieu à l'Arche, le jeudi, à 14 h 30.



Conférence du 19 janvier 2017

Bassin versant : réseaux hydrauliques et humains

par Sylvain Lavaur,

Directeur du syndicat Guindy-Jaudy-Bizien



Sylvain Lavaur (Conférencier) & Isabelle Delemazure (UTL)

Présentation des réseaux hydrographiques et réseaux humains au profit de la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Points abordés :

- les fonctionnements structurels et conjoncturels d'un bassin versant (interfaces sols - sous sol/cours d'eau),
- Les enjeux de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (eau potable, marées vertes, différents usages, agriculture, environnement en général, etc.),
- les différents acteurs concernés par et pour la reconquête de cette qualité,
- les différents indicateurs et protocoles de suivi,
- les différentes actions (illustrations) menées sur le territoire des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien (restauration du bocage, diagnostics et restauration des têtes de bassins versants, continuité écologique, inventaire et restauration des zones humides, accompagnement agricole, actions auprès du grand public, accompagnement des collectivités, etc.).

Formation :

- Licence de biologie des organismes
- Maîtrise de biologie des populations et études des écosystèmes
 - DESS (Diplôme d'études supérieures spécialisées) (Bac + 5 ans) : Ingénierie de l'Eau

Expériences professionnelles :

- 2002-2008 : Responsable pôle technique Fédération départementale de Charente Maritime pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
- 2009 à aujourd'hui : Directeur Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers.

Complément d'info:

Le territoire d'intervention du Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers est composé du territoire des bassins versants du Jaudy et des ruisseaux côtiers :

le bassin versant du **Jaudy** s'entend ici comme le territoire hydrographique pris de la source du Jaudy à Pen-Jaudy en Louargat jusqu'à son embouchure comprise entre la pointe du Château en Plougrescant et le sillon de Talbert en Pleubian. Il inclut les bassins versants des affluents estuariens du Jaudy, et notamment ceux de la rivière du **Guindy**, du ruisseau du **Bizien** et du ruisseau du **Lizildry**.

Les bassins versants des ruisseaux côtiers sont ceux compris entre la pointe du Château en Perros-Guirec et la pointe du Château en Plougrescant.

Ce territoire s'étend sur environ 52 000 ha.

Consultez la localisation de ce bassin versant sur le site du syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers : www.jaudy-guindy-bizien.org Rubrique Présentation/Territoire

Jaudy, Guindy, Bizien : trois situations contrastées

En 2017, les actions agricoles du syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien se poursuivent avec, comme axe prioritaire, les cours d'eau : Dourdu, Bizien et Lizildry.

Le syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des rivières côtières rassemble 630 exploitants agricoles. Sur ce territoire de 56 000 habitants, 52 000 hectares, 800 km de cours d'eau et 58 communes, "les actions doivent être maintenues", atteste le directeur du syndicat, Sylvain Lavaur.

Le bassin versant du Guindy, sorti du contentieux européen en juillet 2015, "frôle les 50 mg/litre de nitrates. Il faut être vigilant, le bassin versant n'est pas sorti d'affaires". Hélas pour le Bizien, malgré une baisse des concentrations en nitrates, "celle-ci ne permet pas de franchir le seuil des 50 mg/litre. On a atteint les limites du contentieux et les propositions faites localement par les agriculteurs fin 2015 n'ont pas eu de retour. C'est une grosse déception". Heureusement, le Jaudy, lui, affiche allègrement des résultats inférieurs à 35 mg/litre de nitrates.

Enfin, sur le territoire du syndicat, 3 masses d'eau sur 9 sont en mauvais état : celles du Dourdu, Bizien et Lizildry. "La priorité sera mise sur ces masses d'eau", annonce

Sylvain Lavaur. Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) Loire-Bretagne 2016-2021 requiert que deux tiers des eaux Loire-Bretagne soient en bon état en 2021 contre un quart aujourd'hui.

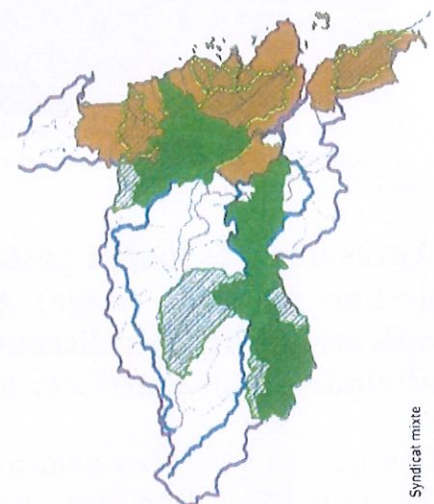
Reliquats azotés : une démarche bien ancrée

Sur le volet agricole, les actions menées en partenariat avec la chambre d'agriculture en 2016 se poursuivront en 2017 avec le suivi des reliquats azotés, étendus et développé à la zone légumière, le désherbage de la betterave fourragère, le suivi des nouveaux couverts sous maïs et les simulations de MAEC. En 2015, il y a eu 65 signataires de MAEC pour une surface engagée de 1 265 ha à laquelle s'ajoutent 17 engagements en MAEC type SPE ruminants (612 ha) et 6 engagements en MAEC type "zones humides" (37 ha) en 2016. Depuis 2008, 480 parcelles, soit environ 400 exploitants agricoles, ont participé à la démarche qui consiste à mesurer le reliquat azoté dans le sol après une culture de maïs. Cette mesure, qui rentre dans le calcul du bilan azoté de la culture, permet de piloter les apports à effectuer sur la parcelle. En 2016, 45 parcelles ont été suivies sur 6 bassins versants différents selon un protocole défini et avec l'accord de l'exploitant. Parmi les statistiques récoltées, sur 45 parcelles de prélèvements en 2016 (185 ha), la moyenne atteint 67,5 kg/ha de reliquat

azoté ; 77% des parcelles étant inférieures à 80 kg/ha (limite de référence) et 23% des parcelles supérieures à 80 kg/ha.

Emmanuelle Le Corre

→ Secteurs prioritaires



- Bassin versant Jaudy-Guindy-Bizien
- Secteurs prioritaires milieux aquatiques
- Secteurs prioritaires Breizh Bocage II (2016-2020)
- Secteurs prioritaires Breizh Bocage I (2009-2014)

Syndicat mixte



Nature. Une gestion très Sage de l'eau



Hier, à La Grande Ourse, à Saint-Agathon, Thierry Burlot, président de la Commission locale de l'eau, a réuni une soixantaine d'élus du territoire pour leur présenter les contours du Sage d'Argoat-Trégor-Goëlo, validé en avril.

Après une très longue gestation de dix ans, le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) Argoat-Trégor-Goëlo va rentrer dans sa phase opérationnelle. Les discours vont se traduire par des objectifs concrets à atteindre, pour améliorer la qualité de l'eau.

C'est quoi un Sage ? Le commun des mortels ne connaît peut-être pas ce qui se cache derrière ces quatre lettres. Pour faire simple, c'est le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Celui de l'Argoat-Trégor-Goëlo après avoir été validé par la Commission locale de l'eau (CLE), à l'unanimité, en mars, a été approuvé par le préfet en avril. Aujourd'hui, il va rentrer dans sa phase opérationnelle après une très longue gestation. Les élus planchent sur ce document depuis 2008. À cette date, ils ont arrêté son périmètre : 114 communes pour une superficie de 1.500 km². Ce terrain de jeu couvre un territoire de Kerpert à Plouha en passant par Perros-Guirec.

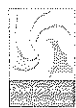
Outil de planification

« La loi sur l'eau en France avait créé cet outil Sage en se disant que localement les territoires pouvaient définir leur document de planification dans le domaine de l'eau, du milieu aquatique et leurs règlements. En 1992, ce n'était qu'un outil de planification. C'est devenu ensuite un règlement dans la loi sur l'eau de 2006 », rappelle Xavier Le Gal, coordonnateur Sage. Avant la naissance de ce schéma, ce n'était pas le désert en matière de qualité de l'eau. Dès les années 1980, la politique des bassins-versants occupait le terrain. « Avec les bassins-

versants, on a fait l'opérationnel. On a ensuite créé la planification avec le Sage ». Cette nouvelle strate était-elle réellement nécessaire ? « Les Sage ont permis de décloisonner les politiques. C'est la première fois que, dans un même document, on vous parle d'eaux pluviales, d'inondations, de politiques agricoles, de qualité des eaux conchylicoles en baie de Paimpol... Tout ce qui touche la qualité de l'eau et des milieux est dans le Sage ». Depuis 2012, une centaine de réunions a été nécessaire pour avancer : « En France, il faut compter sept à huit ans en moyenne pour mettre en place un Sage. Il faut que les gens se mettent autour de la table. Quand on fait les premières réunions avec les agriculteurs, les conchyliculteurs et les kayakistes, ça monte un peu dans les tours. Tout le monde n'a pas les mêmes intérêts. La concertation est longue ».

L'assainissement en cause

La majorité des objectifs du Sage doit être atteinte en 2021. Certains prendront plus de temps : « Sur la qualité de l'eau, on ne doit plus avoir un seul cours d'eau du territoire au-delà de 40 mg de nitrate en 2027. Les grands cours d'eau (Le Trieux, Le Leff, Le Jaudy, le Bizien et Guindy) sont en bon état. Les petits cours d'eau côtiers sont en mauvais état, pour faire simple », donne comme exemple Xavier Le Gal. Un deuxième objectif pointe également à 2027 : les zones conchylicoles sont majoritairement classées en B en termes de qualité bactériologique. Elles devront être en bonne qualité (A), partout, dans dix ans. « C'est un gros boulot. Il y a du travail à mener sur l'assainissement ». Les zones de loisirs en eau douce comme Guingamp ou Tréméven devront aussi faire des progrès en terme bactériologique. Aujourd'hui, la qualité y fait parfois défaut. « Le problème vient de l'assainissement. Sur ces zones de loisirs, c'est bien souvent le collectif qui pose problème ». Des pesticides au phosphore, le Sage va tenter d'imposer les bonnes pratiques. Pour y arriver, cinq grandes règles ont été arrêtées au sein du Sage. La première concerne l'assainissement non collectif : l'interdiction des rejets directs d'eaux traités (nouveaux bâtiments) sur les secteurs prioritaires. La deuxième intéressera fortement les propriétaires de bateaux : le carénage sera interdit hors des lieux équipés. La troisième obligation vise le milieu agricole : l'interdiction de la dégradation des cours d'eau par le bétail. Le quatrième engagement a fortement été débattu par les élus et devrait fortement influencer l'urbanisme : l'interdiction de la destruction des zones humides dès le premier m². La dernière contrainte n'est pas une interdiction mais une incitation à protéger les zones naturelles d'expansion des crues pour ne pas aggraver les inondations. Les objectifs arrêtés dans le Sage ne sont pas que des belles paroles. « Tous les ans, on va devoir rendre des comptes au préfet. On lui remettra un tableau de bord. Le préfet pourra sanctionner une collectivité qui n'a pas mis les moyens en oeuvre pour respecter le Sage », conclut Xavier Le Gal.





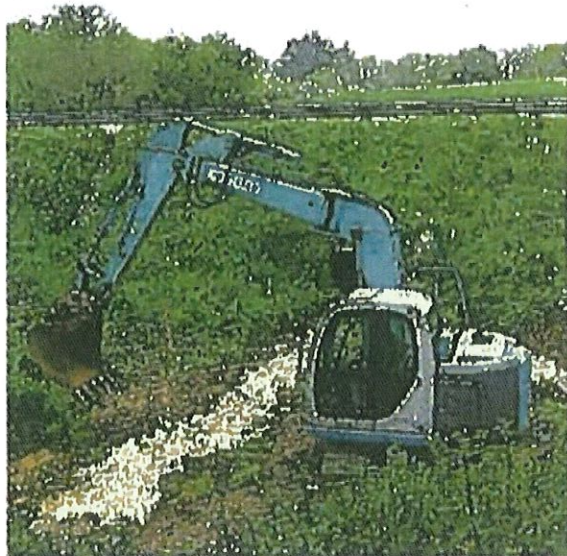
Cours d'eau

Les truites du Lizildry pourront frayer tranquilles

Il faut parfois consentir à porter un peu atteinte à l'environnement, voire bousculer la biodiversité, pour rechercher des améliorations. C'est ce qui se passe actuellement entre les communes de Plougrescant et de Plouguiel, où le Bassin-versant travaille sur la restauration du Lizildry, au niveau de l'ancien moulin à eau, c'est-à-dire déjà très en aval.

À cet endroit, une dénivellation de 80 cm empêche les truites de remonter le cours de la rivière pour aller frayer. Le Bassin-versant travaille donc à atténuer fortement cette chute en confectionnant une rampe d'enrochement afin d'aplanir le cours. Le Bassin-versant, en effectuant ces travaux, prend bien sûr toutes les précautions nécessaires pour préserver le patrimoine bâti, avec notamment un moulin privé non restauré pour l'instant, mais qui présente un intérêt certain.

Les travaux s'effectuent en des-



Les travaux actuellement en cours devraient permettre aux truites du Lizildry d'effectuer leur frai sans problème.

sous de l'ouvrage sans y toucher. Les travaux, entamés mardi, sont prévus pour durer environ trois jours. Le Lizildry est le plus gros affluent côtier du secteur et mesure environ 15 km de long.

0

0

0

0

Zones humides

La grenouille kidouille. Gare aux traversées d'amphibiens !



Les routes sont souvent fatales aux amphibiens. Les habitants sont invités à recenser les zones de passage.

À la fin de l'hiver et au début du printemps, les crapauds, grenouilles, salamandres et tritons sortent de leurs talus, tas de bois, compteurs d'eau, autant de cachettes idéales pour l'hiver et entament un périple pour rejoindre leurs zones de reproduction. Leurs déplacements peuvent être de quelques mètres, de centaines de mètres à quelques kilomètres pour gagner les mares, les fossés, les fontaines... Un périple qui n'est pas sans danger, avec des prédateurs à l'affût et de nombreux obstacles.

Une carte en ligne

Les routes sont souvent fatales pour ces espèces semi-aquatiques très lentes. L'opération « La grenouille kidouille » a pour objectif de recenser les zones de passage des amphibiens sur les routes et de réfléchir aux aménagements qui pourraient être mis en place pour les protéger. Lors des trajets quotidiens, que ce soit à pied, à vélo ou en voiture, chacun peut participer au recensement des zones traversées de route et fournir toute autre information sur les amphibiens. Une carte en ligne est à disposition pour situer les points de rencontres. Une réunion d'information aura lieu mercredi, à 18 h, à Penvénan et le samedi 18 mars, à 11 h, à Plouguiel.

Contact

www.jaudy-guindy-bizien.org Pour tous renseignements, Lena Corre, tél. 02.96.15.19.19.

Journée des zones humides dimanche 26 février

Des animations grand public du bassin-versant dans le cadre de la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques seront présentées, en association avec Bretagne Vivante.

Dès 9 h 45 (rendez-vous sur le parking de la mairie de Penvénan), plantation d'une haie bocagère sur talus sur le site de Traou Wern. Découverte en avant-première du futur chemin pédestre. Durée du chantier et découverte du site : deux heures.

L'après-midi, rendez-vous à 14 h, à la chapelle Kelou Mad, à Plouguiel. Au cours d'une balade, les promeneurs pourront découvrir la biodiversité du ruisseau qui se jette dans la rivière du Lizildry, de sa source à sa confluence.

La balade se poursuivra au sein d'un ensemble de prairies naturelles humides du périmètre de captage, gérées par fauche et pâturage. Ce sera aussi l'occasion de présenter l'opération « La Grenouille Kidouille », le périple printanier des amphibiens en vue de leur reproduction.



Lors de la conférence de presse sur le site, Laurent Herlidou, conseiller municipal à Plouguiel, Elena Lombart (Bretagne Vivante) et Léna Corre. (Bassin-versant).

Le public est invité à participer au recensement des zones de traversées de routes des amphibiens. Une carte en ligne est à disposition (www.jaudy-guindy-bizien.org). Durée de la balade : 2 h 30, distance, 3 km, Gratuit. Prévoir des bottes (indispensable), des vêtements chauds.

Inscriptions : Elena Lombart Bretagne Vivante elena.lombart@bretagnevivante.org ou au 06 08 31 25 58.

Zones humides. Savez vous planter les haies ?



Laurent Herlidou, Elena Lombart et Lena Corre, sur le site de Traou Wern.

Dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides 2017, le syndicat mixte du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers, ainsi que Bretagne Vivante, organisent, dimanche, une séance de plantation d'une haie bocagère sur le talus du site Traou Wern. Le site, dans le périmètre de captage d'eau potable, comporte un ensemble de prairies humides d'une biodiversité insoupçonnée, entre les communes de Plouguiel, Penvénan et Plougrescant.

Le chemin pédestre en avant-première

Au cours de cette matinée, les participants pourront planter cette haie bocagère sur le talus et découvrir en avant-première le futur chemin pédestre. La découverte du site et le chantier de plantation sont prévus sur un créneau de deux heures. Rendez-vous est donné à 9 h 45, sur le parking de la mairie de Penvénan (prévoir bottes et vêtements chauds et pelle pour plantation).

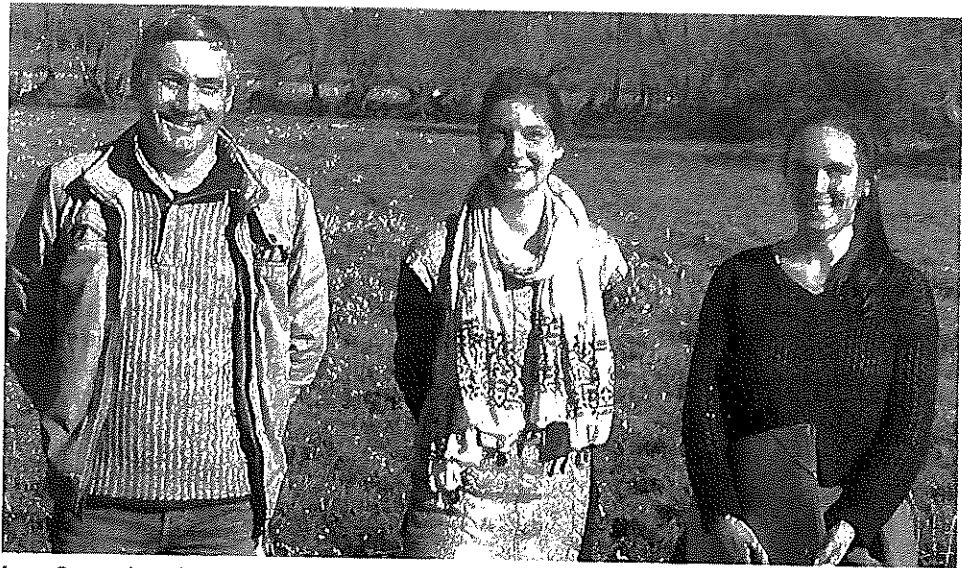
De ruisseaux en ruisseaux

L'après-midi sera consacré à la découverte des petits ruisseaux et des zones de sources qui alimentent les rivières. Depuis la chapelle Kelou Mad, un chemin de randonnée longe un ruisseau, qui se jette dans la rivière du Lizildry. Au cours de la balade, il sera possible de découvrir la biodiversité du ruisseau de sa source à sa confluence. La seconde partie portera sur les prairies humides du captage d'eau, sa biodiversité et ses usages agricoles. Cette balade se poursuivra au sein d'un ensemble de prairies naturelles humides du périmètre de captage gérées par fauche de pâturage. La durée de la balade est d'environ deux heures 30,

ZONES HUMIDES. Des animations à Penvénan le 26 février

La journée mondiale des zones humides, qui aura lieu dimanche prochain 26 février, est cruellement d'actualité, tant la sécheresse est importante cet hiver.

Penvénan. Des forages sont vides chez certains agriculteurs... C'est l'hiver le plus sec connu de mémoire de Trégorrois et, jamais vu à cette époque de l'année. Un arrêté préfectoral préconise des restrictions d'eau depuis début janvier. Apprendre à connaître les zones humides et leur rôle crucial, notamment dans la préservation de la qualité de l'eau des milieux aquatiques est, on ne peut plus, d'actualité ! Plusieurs animations grand public seront ainsi proposées sur le site de Traou wern.



Lena Corre, chargée de mission milieux aquatiques, et Laurent Herlidon, délégué, du syndicat mixte des bassins versants Jaudy-Guindy-Bizien, avec Elena Lombart, éducatrice à la nature, Bretagne vivante (au centre), sur une prairie humide de Traou Wern.

Plantation d'une haie bocagère sur talus

Au carrefour de Plouguiel, Penvénan et Plougrescant, se trouve le site de Traou Wern, un îlot atypique entre les trois communes. Il s'agit du nom d'un périmètre de captage d'eau potable, comme d'un ensemble de prairies composées d'une biodiversité insoupçonnée. Au programme de la matinée de ce dimanche 26 février sont prévus : la plantation d'une haie bocagère sur un talus et également, en avant-première,

la découverte du futur chemin d'interprétation.

Balade en deux temps dans l'après-midi

En début d'après-midi, en suivant le chemin de randonnée, qui part de la chapelle Kelou mad pour longer un ruisseau qui se jette dans le Lizildry, la balade sera l'occasion de découvrir la biodiversité du ruisseau, de sa source à sa confluence.

La promenade se poursuivra au sein de l'ensemble des prairies naturelles humides du périmètre de captage pour y

observer sa biodiversité et ses usages agricoles comme sa gestion par la fauche et le pâturage. Une balade inhabituelle et une opportunité pour découvrir de nouveaux lieux sur le territoire.

À un moment donné, Lena et Elena parleront de la grenouille Kidouille. Mais qui donc est-elle ? De quoi s'agit-il ?... Un indice : le périple printanier des amphibiens, en vu de leur reproduction, n'est pas sans danger...

Pratique

Dimanche 26 février : gratuit. Prévoir des bottes (indispensables) et des vêtements chauds.

Matin : rendez-vous à 9 h 45

sur le parking de la mairie de Penvénan – Durée du chantier et découverte du site, 2 heures – Apporter des bûches et des gants de travail.

Après-midi : rendez-vous à 14 h, à la chapelle de Kelou mad à Plouguiel (fléchage à partir de l'Albatros, direction Penvénan puis à droite) – Durée de la balade : 2 h 30, distance : 3 km.

■ Renseignements : Elena Lombart, elena.lombart@bretagne-vivante.org ou 06 08 31 25 58



Les zones humides ont séduit le public



La plantation d'une haie bocagère : l'union faisant la force, les jeunes arbres ont été vite plantés, avant d'être protégés des éventuelles atteintes du gibier.

La journée mondiale des zones humides organisée dimanche dernier, par le syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien, en partenariat avec l'association Bretagne vivante, a attiré une quarantaine de personnes.

Le matin, une quinzaine de personnes ont planté une haie bocagère sur talus au sein du périmètre de captage d'eau potable de Traou Wern, aux confins des communes de Penvénan, Plouguiel et Plougrescant. Dans la bonne humeur, une haie composée de chêne, de hêtre, de noisetier a ainsi vu le jour.

Creuser un trou, planter l'arbre, reboucher, poser une dalle végétale au pied du plant, enfiler une protection contre le gibier, telles étaient les missions de chacun. Cette plantation collective amorce les projets de plan-

tation de cette année, par entreprise cette fois, sur environ 400 mètres et qui se poursuivront l'année prochaine.

L'après-midi a été consacrée à la découverte des ruisseaux et des zones humides à l'ouest du périmètre. Lena Corre, du syndicat mixte, et Elena Lombart, de l'association Bretagne vivante, ont présenté le site, ainsi que la biodiversité des cours d'eau et des zones humides. Le public a pu observer une salamandre, un triton palmé, des traces de chevreuil, écouter un pic épeiche construire son nid...

Ce parcours s'est achevé autour d'un café et de la présentation de l'opération « la grenouille kidouille », à retrouver sur le site www.jaudy-guindy-bizien.org.

Biodiversité. À la découverte des zones humides



Léna Corre a expliqué l'intérêt des zones humides à une quarantaine de personnes, dimanche.

« La Journée mondiale des zones humides organisée dimanche par le syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien, en partenariat avec l'association Bretagne vivante, a intéressé une quarantaine de personnes. Le matin, une quinzaine de personnes ont planté une haie bocagère sur talus au sein du périmètre de captage d'eau potable de Traou Wern. Une haie composée de chênes, de hêtres et de noisetiers a vu le jour. Creuser un trou, planter l'arbre, reboucher, poser une dalle végétale au pied du plant, enfiler une protection contre le gibier, telles étaient les missions de chacun. Cette plantation collective amorce les projets de cette année d'environ 400 m et qui continueront l'année prochaine.

Salamandre et triton palmé

L'après-midi, consacrée à la découverte des ruisseaux et des zones humides à l'ouest du périmètre, a été l'occasion de découvrir ce site méconnu. Au cours de cette balade, Léna Corre, du syndicat mixte, et Elena Lombart, de l'association Bretagne vivante, ont présenté la biodiversité des cours d'eau et des zones humides. Le public intéressé a pu observer une salamandre, un triton palmé, des traces de chevreuil, écouter un pic épeiche construire son nid... Ce parcours s'est achevé autour d'un café et de la présentation de l'opération la grenouille kidouille, à retrouver sur le site www.jaudy-guindy-bizien.org

La grenouille Kidouille

Le jeudi 9 mars à 18 h, en salle du conseil, le syndicat mixte des bassins versants propose une réunion d'information sur l'opération La grenouille Kidouille. « Le périple printanier des amphibiens en vue de leur reproduction n'est pas sans danger ! Les routes sont souvent fatales pour ces espèces semi-aquatiques très lentes. Un grand nombre d'entre elles se fait écraser tous les

ans. Lors de vos trajets quotidiens, qu'ils soient pédestres ou routiers, participez au recensement des zones de traversées de routes des amphibiens. »

■ Une carte en ligne est à disposition pour situer les points de rencontre avec ces animaux sur le site internet www.jaudy-guindy-bizien.org »



Zones Humides

16/03/2017 - QUEMPERVEN

À la découverte des amphibiens



Animation proposée par les BTS GPN du Lycée Pommerit. À 19 h, à la salle polyvalente, présentation en salle pour se familiariser avec ces animaux particuliers. Puis les participants seront guidés sur le terrain à la rencontre des am-



Syndicat mixte des Bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers

Source : Ouest France

Date : 16/03/2017

Rubrique : QUEMPERVEN

Grenouilles, tritons, salamandres... stars d'un soir

Les apprentis BTS Gestion et protection de la nature, du lycée Pommerit organisaient, vendredi soir, une animation pour faire découvrir le monde des amphibiens.

Depuis 1994, au printemps, l'opération nationale Fréquence Grenouille est organisée par le réseau des conservatoires d'espaces naturels.

Vendredi, avec le soutien du syndicat du bassin-versant Guindy-Jaudy-Bizien et les ruisseaux côtiers, les apprentis BTS Gestion et protection de la nature du lycée Pommerit organisaient une animation de sensibilisation sur les zones humides et sur ses habitants, les amphibiens. Cette soirée familiale a débuté par un diaporama de présentation pour la trentaine de personnes présentes avec la connaissance des amphibiens, des idées reçues, de leur habitat et de leurs menaces.

Après un diaporama, le groupe s'est rendu dans la zone humide de Saint-Maudez, muni de bottes et de lampes, pour observer les batraciens dans leur espace naturel en période de reproduction.

Des espèces protégées

Les zones humides regroupent une extraordinaire diversité de milieux, entre terre et eau. Elles constituent des milieux originaux qui jouent un rôle fondamental dans l'équilibre de notre planète.

De nombreuses espèces animales ou végétales, souvent très rares ou menacées, vivent exclusivement dans



Une animation particulièrement appréciée par les plus jeunes.

ces milieux. Aujourd'hui répertoriées et protégées, les zones humides ont diminué en France de 67 % au XX^e siècle.

Pour cette soirée, les étudiants ont rempli des formulaires afin que les

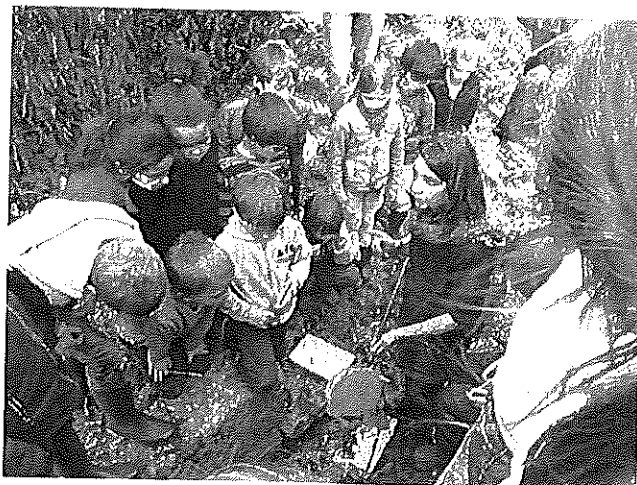
personnes présentes puissent toucher les batraciens. De nombreux crapauds, tritons et salamandres ont été observés et écoutés, ces animaux sortant de préférence la nuit pour se nourrir d'insectes, de vers ou d'escar-

gots. Ils sont particulièrement menacés par les pesticides, la pollution, la destruction de leur habitat, mais aussi par les routes, obstacles meurtriers entre leur lieu d'hivernage et la mare où elles doivent se reproduire.

ENVIRONNEMENT. À la découverte des p'tites bêtes de nos mares

Ces jours-ci, la classe de CE1-CE2 de l'école publique de Penvenan est allée à la rencontre des amphibiens de la fontaine de Keloumad. Une sortie couronnée de succès ! Grenouille agile, tritons palmés et larves de salamandre ont pu être observés, puis dessinés par les 25 élèves enthousiastes de Franck Jan. L'animatrice nature de l'association Bretagne Vivante, Elena Lombart, leur a dévoilé tous les secrets de ces habitants discrets et étonnants de nos mares, fontaines ou vieux lavoirs. La prochaine sortie scolaire, programmée au mois de mai, sera l'occasion de se familiariser avec les petits habitants du ruisseau.

Le syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers a pour compétence la reconquête de



Dans le vieux lavoir, les enfants repèrent une larve de salamandre et Elena la pêche dans son épuisette pour leur permettre de l'observer... avant de la relâcher.

la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire. Dans le cadre de son programme ter-

ritorial pour la période 2015-2019, le Syndicat souhaite favoriser la sensibilisation et

l'éducation du jeune public aux questions de la préservation et de la gestion de l'eau.

Cette nouvelle action a été confiée à l'association Bretagne Vivante, spécialisée dans l'éducation à la nature (agrément Éducation nationale). Le Syndicat prend en charge le coût des intervenants auprès des écoles de son territoire.

■ Animation nature sur le même thème, ouverte à tous et gratuite, vendredi 7 avril, en soirée, sur le site de captage d'eau potable de Traou wern. Rendez-vous à 19 h 45 sur le parking de la place de Penvenan pour un covoiturage vers le site de Traou wern. Inscription préalable : elena.lombart@bretagne-vivante.org



Les élèves à la rencontre des amphibiens



La classe du directeur Franck Jan, devant la chapelle de Kelou Mad, prête pour la découverte des mares de Traou Wern.

La sortie de la classe de CE1-CE2 de l'école publique de Penvénan, à la rencontre des amphibiens de la fontaine de Kelou Mad, a été couronnée de succès ! Grenouilles agiles, tritons palmés et larves de salamandre ont été observés, puis dessinés par les 25 élèves de Franck Jan.

Elena Lombart, l'animatrice nature de l'association Bretagne Vivante, a dévoilé aux enfants les secrets de ces habitants discrets et étonnants de nos mares, fontaines ou vieux lavoirs. La prochaine sortie, au mois de

mai, sera l'occasion de rencontrer les petits habitants du ruisseau.

Le Syndicat mixte des bassins-versants du Jaudy-Guindy-Bizien propose sur le même thème une animation nature gratuite en soirée sur le site de captage d'eau potable de Traou-Wern le 7 avril.

Inscriptions auprès de elena.lombart@bretagne-vivante.org. L'école publique bilingue de Penvénan fera sa matinée porte ouverte samedi 1^{er} avril, de 10 h à 12 h.

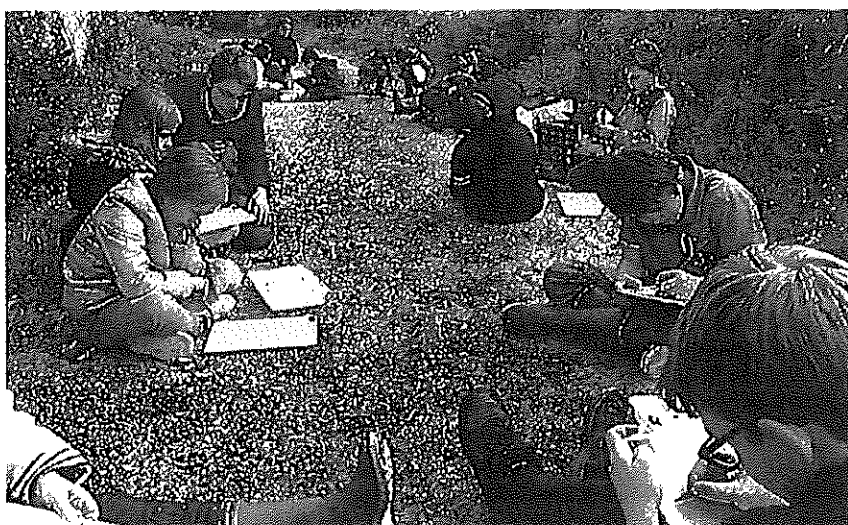


Les écoliers cherchent la petite bête dans le Ribiscia

Dans le cadre de son programme d'actions pour 2015-2019, le syndicat mixte des bassins versants Jaudy-Guindy-Bizien, et des ruisseaux côtiers, a confié à l'association Bretagne vivante la sensibilisation et l'éducation des jeunes aux questions de la préservation et de la gestion de l'eau.

Jeudi matin, munis de boîtes-loupes et d'épuisettes, les élèves de CM de l'école publique et leur enseignante, Myriam Dupagny, se sont rendus au bord du ruisseau le Ribiscia, pour découvrir avec Elena Lombart, animatrice de l'association, les espèces aquatiques qui vivent dans l'eau douce et leur rôle écologique.

Ils avaient auparavant étudié en classe avec l'animatrice les termes liés au cours d'eau, grâce à une maquette de bassin versant pédagogique. « Ils ont pu comprendre le parcours de l'eau, de la source à la mer, le rôle des zones humides, et de la biodiversité », expliquait Elena



Jeudi matin, au bord du Ribiscia, les élèves de CM de l'école publique ont recherché et analysé les espèces aquatiques qu'ils avaient pêchées dans le ruisseau.

Lombart.

« Ce travail prolonge notre classe verte de l'an dernier à Belle-Isle-en-Terre et permet aux élèves de re-

découvrir ici, dans ce ruisseau qui descend jusqu'à Port-la-Chaine, ce qu'ils ont appris en classe », ajoutait l'enseignante.



Les amphibiens sortent le soir à Traou Wern



La sortie amphibiens sur le secteur de Traou Wern, vendredi soir.

La belle soirée estivale de vendredi dernier a attiré une vingtaine de personnes à la sortie « fréquence grenouille », organisée par le syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien, et des ruisseaux côtiers dont l'animation a été confiée à l'association Bretagne Vivante.

Salamandres, grenouilles agiles, tritons palmés, têtards, larves de libellule, ce sont autant d'espèces qu'ont pu observer les naturalistes en herbe au marais de Traou Wern. Cet espace humide est situé à la rencontre

des communes de Penvénan, Plouguiel et Plougrescant. C'est un lieu de prédilection pour ces observations et pour découvrir la flore spécifique de ces milieux (cardamine des prés, orchidées...)

Les sorties amphibiens du syndicat sont terminées pour l'année 2017, cependant l'opération « la grenouille kidouille » court toujours, toute observation de point de traversée d'amphibiens sur les routes peut être rentrée sur le site internet www.jaudy-guindy-bizien.org.



Le marais de Trestel devient accessible à tous

Trévou-Tréguignec — Véronique Méheust, vice-présidente départementale chargée de l'environnement et de la mobilité a inauguré les aménagements sécurisés du marais.

La bonne nouvelle

« Près de 4 km de circuit y sont accessibles, dans un environnement en tout point exceptionnel », a-t-elle déclaré vendredi, en présence du maire, Pierre Adam, des conseillers départementaux du canton, maires des communes voisines, élus de Trévou et Trévoulsens, notamment les représentants de l'association des marcheurs, Gardennou an Treou.

Après étude, diagnostic écologique et premiers travaux, « le Département a souhaité mettre en valeur le site, en concertation avec les élus et le centre de rééducation de Trestel ».

Les aménagements ont été conçus par Bernard Paulet, architecte paysagiste. Les sentiers en terre alternent avec des parties en paletage en bois, pour un montant de 230 000 €.

Le département a également mis en place un programme d'entretien annuel « afin de conserver la richesse faunistique et floristique d'un environnement remarquable, avec une biodiversité exceptionnelle dont certaines espèces sont rares ou menacées ».

De nouveaux travaux paysagers interviendront à l'automne avec plantation bocagère, amélioration du confort de marche avec des copeaux, pose de signalétique. Une boucle interne est à l'étude et pour-



Véronique Méheust, vice-présidente du département, a inauguré les travaux d'aménagement du marais de Trestel, en présence des conseillers départementaux du canton de Perros-Guirec, du maire, et des élus.

rait être créée en 2018.

Jean-Claude Mahé à l'origine du projet

Élu communal en 2001, Jean-Claude Mahé, passionné d'ornithologie, souhaite que le marais, situé entre la vallée de Boisriou et la plage de Trestel, soit protégé des plantes invasives qui le menacent. Dès janvier 2002, le conseil municipal lance les dé-

marches pour une demande de protection et de mise en valeur du site auprès du département.

En juin 2006, l'acquisition des terrains du marais auprès des différents propriétaires est déclarée d'utilité publique, le département deviendra propriétaire des 37 hectares de marais, et des 3 hectares de coteaux boisés en 2008.

« N'étant plus élu depuis 2007, j'ai

malgré tout suivi l'évolution des différents travaux qui permettent une formidable ouverture sur ce territoire naturel inconnu de la population, et où on peut observer deux espèces d'orchidées au printemps, ou des libellules dont l'Agrion de Mercure, espèce très rare », souligne-t-il.



TRESTEL. 4 km de sentiers dans le marais

Véronique Méheust, vice-présidente du Département chargée de l'environnement et de la mobilité, a inauguré vendredi après-midi les aménagements réalisés sur le site du marais de Trestel, en présence d'un parterre d'élus locaux.

À l'initiative d'élus trévousiens de l'époque dont Jean-Claude Mahé, le maire Pierre Adam a souligné son engagement pour ce projet, le Département faisait l'acquisition du marais de Trestel en 2008. Force était de constater que depuis de nombreuses années, faute d'activité humaine, le marais était gagné par les saules, ronces et roseaux. Après avoir mené un ensemble d'études pour l'élaboration d'un diagnostic écologique et réalisé



L'inauguration a eu lieu vendredi dernier.

les premiers travaux d'aménagement et de gestion, le Département a souhaité mettre en valeur le site par la création de circuits de promenade.

Ainsi près de quatre kilo-

mètres sont désormais accessibles sur 32 hectares, dont une partie aux personnes à mobilité réduite. Pour Véronique Méheust, « le marais héberge une biodiversité exception-

nelle dont certaines espèces animales et végétales sont rares et menacées. L'entretien de cet espace intègre une démarche écologique qui s'illustre par exemple par le pâturage de chevaux de Camargue pour la période automne et hiver ».

Nouveaux travaux cet automne

De nouveaux travaux paysagers interviendront cet automne. À programme : des plantations bocagères, l'amélioration du confort de marche par des copeaux, l'enherbement et la pose de signalétique.

Une boucle interne est par ailleurs à l'étude et pourrait être réalisée en 2018.



ENVIRONNEMENT. Fañch veut sauver les salamandres

La période de reproduction des salamandres a débuté. À Penvénan, Fañch se bouge pour les protéger quand elles traversent la route.

Penvénan. Du haut de ses six ans et demi, Fañch en connaît un bout sur les salamandres qu'il a appris à observer et connaître, avec son papa, depuis qu'il est tout petit. Ce qu'il aime le plus chez cet amphibien à la peau noire « ce sont ses taches jaunes de camouflage ».

Il faut ralentir

Parmi d'autres animaux, les salamandres sont ses amies. Or, avec les conditions climatiques automnales précoces, les salamandres entament leurs déplacements pour se reproduire. C'est la deuxième période annuelle. « Les parents vivent dans la forêt. Ils se rapprochent des mares que pour faire des bébés. Ils suivent l'eau qui ruisselle et aussi la route mouillée qu'ils traversent. Et là, c'est dangereux pour les salamandres ! Elles se font écraser. Près de ma maison, on a repéré un passage qu'elles utilisent. C'est pour ça qu'on a fabriqué des panneaux avec mon papa, pour dire aux voitures de ralentir ! »

Les crapauds aussi

Ce dimanche, Fañch a profité du beau temps pour repeindre les lettres et la salamandre, des-



En période de reproduction, les salamandres comptent plus que jamais sur les super-copains comme Fañch pour arriver jusque dans les plans d'eau, sans finir aplaties sur le bitume, par les pneus d'une voiture.

sinées par son papa l'an dernier. Un sacré travail d'une journée ! D'ailleurs ces panneaux sont multifonctions. Tous les deux ont prévu un crapaud sur une plaque, qui se visse par-dessus la salamandre, pour la période où les crapauds sont en danger ! Les panneaux sont disposés de chaque côté de la route, bien avant les zones de traversée des amphibiens, pour que les voitures aient le temps de ralentir.

Pour Fañch, c'est important

de dire aux gens qu'ils peuvent faire la même chose près de chez eux. « Dans la journée, les salamandres sont cachées mais on peut les repérer en train de se déplacer à la fin du jour et la nuit. » À Penvénan, des salamandres ont été repérées au lieu-dit Kergoadou. Mais d'autres lieux pourraient être indiqués sur le jeune site de La grenouille Kidouille par tous les observateurs amoureux de la Nature, et participer ainsi à

la sauvegarde des amphibiens, dont les amies de Fañch, ces salamandres en habit de camouflage !

■ La grenouille Kidouille : <http://www.jaudy-guindy-bizien.org/la-grenouille-kidouille.php> - Contact : Lena Corre, chargée de mission milieux aquatiques, syndicat mixte des bassins versants du Jaudy, Guindy, Bizien et des ruisseaux côtiers, 02 96 15 19 19.



Actions agricoles

- ***Bocage***
- ***Démonstrations GAB 22 et
Chambre d'agriculture 22***

Bocage

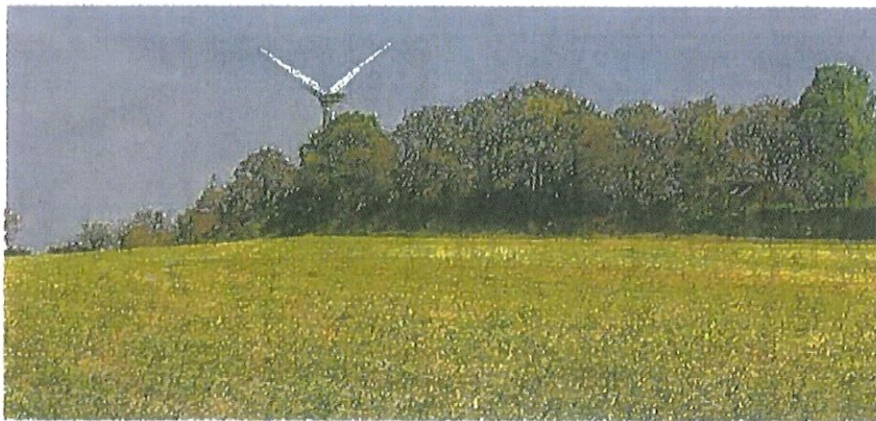
7

8

9

0

Le bocage continue de s'effacer



Les haies sont un véritable vivier de biodiversité : de nombreuses espèces animales et végétales y trouvent le gîte et le couvert.

« Depuis plusieurs années, on constate une disparition chronique du linéaire bocager à Pluzunet. Plus récemment, le syndicat du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien a reçu plusieurs plaintes pour des faits d'arasements et de déboisements, contraires à la réglementation », exposait Loïc Rochard, technicien bocage, lors d'une réunion avec les élus.

L'objectif du bassin versant est centré sur la reconquête de la qualité de l'eau. La préservation du bocage y participe en limitant le ruissellement entre les parcelles agricoles et le réseau hydrographique.

Des rôles multiples

« Mais sa disparition est insidieuse », prévient Loïc Rochard. Ce n'est qu'en comparant les photos aériennes de la commune qu'on constate qu'en 15 ans, plusieurs kilomètres de haies ont disparu.

Pourtant, le plan local d'urbanisme (PLU) est clair : « Toute destruction définitive d'éléments bocagers

(haies, talus et petits boisements) est soumise à déclaration préalable de travaux. » On entend par destruction le dessouchage des haies et l'arasement des talus. « La coupe à blanc n'est pas préconisée, mais elle reste autorisée », nuance Loïc Rochard. Le non-respect de cette demande préalable peut entraîner des sanctions : amende entre 1 200 € et 300 000 €, interruption des travaux, remise en état. La Pac protège elle aussi le bocage, de façon plus draconienne encore.

Le syndicat propose un dispositif de suivi pour les communes et les agriculteurs. Le demandeur remplit une fiche de demande préalable de destruction, à retirer et à restituer en mairie. Une commission étudie la demande et émet un avis. En cas d'accord, des mesures compensatoires sont imposées : le linéaire détruit devra être reconstitué ailleurs. « Nous n'empêchons pas le parcellaire d'évoluer, mais le maillage bocager ne doit pas être réduit », concluait Loïc Rochard.



CONSEIL MUNICIPAL. **Alerte sur le bocage**

Le syndicat mixte du bassin-versant Jaudy-Guindy-Bizien a reçu plusieurs plaintes pour des faits d'arasement de linéaires bocagers et de déboisement contraires à la réglementation en vigueur.

Depuis 10-15 ans, des photos aériennes confirment aussi de disparition de pas mal de haies.

Aussi, Loïc Rochard, technicien du bassin versant, est venu faire le point lors de la réunion des élus de vendredi soir. « L'idée, c'est d'accompagner les agriculteurs en apportant les informations, pas seulement de sanctionner ».

Il rappelle les enjeux de la préservation du bocage : qualité de l'eau et de l'air, préservation de la biodiversité, protection des cultures et du bétail et des sols, préservation du cadre de vie pour tous. En pratique, l'entretien ou la coupe de ces haies sont autorisés (sauf du 1^{er} avril

au 31 juillet), mais l'arasement ou le dessouchage sont soumis à autorisation préalable.

Les propriétaires doivent remplir une demande disponible en mairie et attendre la réponse de refus ou d'acceptation de la commission composée d'élus, d'agriculteurs référents et du technicien du syndicat.

En cas d'accord, des mesures compensatoires seront exigées, en recréant le même linéaire de bocage à un autre endroit plus pertinent. « Des subventions sont possibles pour financer la reconstruction, la plantation et l'entretien pendant deux ans », rapporte le technicien.

Médiathèque. Le cabinet d'architecte Loïs Qinaud est retenu pour transformer le bâtiment des anciens logements d'instituteurs en Médiathèque. Un chantier estimé à 700 000 € dans un premier temps. Les entreprises devront remettre leurs

propositions pour la fin juin, le maire compte sur un début des travaux en septembre-octobre.

Afin d'obtenir un soutien financier plus important de la Direction des affaires culturelles, la commune doit créer un réseau de bibliothèques dans un large périmètre des anciens cantons de La Roche et Plouaret. « Quatre communes ont répondu favorablement », annonce le maire Jean-Claude Jégou.

Ces communes volontaires devront supporter financièrement la mise à disposition quatre heures par semaine de la salariée déjà en poste à la commune de Pluzunet soit 1 800 € mensuels. 50 % seront pris en charge par Pluzunet, le solde par les quatre autres communes au prorata de leur nombre d'habitants.

Voirie. Au programme 2017, l'aménagement de la rue Jehan-Beresay, 10 639 € ; réfection de la Vieille-Côte,

2 028 €, et celle de la rue du 11-novembre, 2 197 € ; la route du Rosmeur, Milin Quinquis et le tronçon de Rubunet Sauz à la RD30. Au total 47 830 €.

Annie Dumortier interroge sur la suite à donner aux riverains de Coat Nizan et Coat Hastel qui demandent la réfection de leur route en très mauvais état. « On verra ça l'année prochaine si on trouve un accord avec la commune de Cavan qui est impliquée dans ce périmètre », répond le maire.

En 2018 encore, l'aménagement des rues de Pont ar Cian et Géron Le Du, au bourg, avec l'aménagement de trottoirs, de chicanes de ralentissement, et peut-être de suppression des plots de granite.

Subvention. Versement de 1 458 € au collège François Clech de Bégard, pour vingt-sept enfants pluzunétois scolarisés.



Bocage. Seuil d'alerte dépassé



Loïc Rochard (à droite), en charge des bassins-versants Jaudy-Guindy-Bizien, s'est montré très déterminé à accompagner les personnes qui souhaitent modifier en toute légalité l'aspect du bocage pluzunétois.

Les Pluzunétois savent-ils qu'au moins cinq kilomètres linéaires de leur bocage ont disparu en douze ans ? C'est la réalité inquiétante qui a motivé l'intervention, vendredi soir, en conseil municipal, de Loïc Rochard, technicien des bassins-versants du Jaudy-Guindy-Bizien. Ce seuil d'alerte diagnostiqué par le syndicat en charge des photos aériennes d'un territoire s'accompagne même de plaintes reçues récemment pour arasement de talus et déboisements, catégoriquement interdits par la loi. Le technicien a rappelé aux élus l'importance de conserver le bocage pour la qualité du cadre de vie, mais aussi et surtout pour la qualité de l'eau. Ces notions, peut-être abstraites pour des gens peu scrupuleux, prennent par ailleurs tout leur sens lorsqu'il s'agit pour un agriculteur d'être éligible aux aides de la Pac (Politique agricole commune). « On ne fige pas le parcellaire agricole », insiste Loïc Rochard, qui énumère tous les financements qui peuvent être obtenus pour un exploitant qui accepte de reconstituer au moins le même linéaire de talus qu'il a souhaité détruire dans le cadre de l'évolution de son espace. « On informe les agriculteurs avant qu'ils ne soient pénalisés financièrement ou judiciairement ». Le syndicat des bassins-versants du Jaudy-Guindy-Bizien rappelle qu'aucune coupe d'arbustes n'est autorisée entre le 1er avril et le 31 juillet. Il est à la disposition des personnes pour rédiger la fiche de demande préalable à la destruction ou la modification du bocage. Contact : Tél. 02.96.15.19.19.

Bocage : un patrimoine vivant

Ar c'hleuzioù, ur glad bev

Élément constitutif du paysage breton, le bocage reflète les évolutions conjuguées du milieu naturel et de la société rurale. Utilisés jadis pour délimiter les parcelles, les arbres du bocage fournissaient également le bois nécessaire au chauffage et à la fabrication de divers objets tels que piquets, manches d'outil, ou cercles de tonneaux.



Au lendemain de la seconde guerre mondiale, le remembrement agricole entraîne une destruction massive du bocage. La disparition des haies et des talus a provoqué des phénomènes d'érosion et, associée à l'usage des pesticides, a généré de graves problèmes de pollution. Conscients de l'importance des enjeux environnementaux et économiques liés au bocage, de nombreux acteurs de notre région se mobilisent aujourd'hui pour préserver et restaurer ce patrimoine.

Protéger l'environnement

En septembre 2007, le captage d'eau potable du Bizien était contraint à la fermeture, après qu'une analyse ait révélé un taux de nitrates trop élevé. Afin de préserver la ressource en eau, 210 km de talus et 40 km de haies ont, depuis, été créés sur le territoire du Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy - Guindy - Bizien. Les haies et talus qui constituent le

bocage jouent, en effet, un rôle de barrière et de filtre naturel, permettant de limiter le lessivage et la contamination des cours d'eau par les engrais et pesticides.

Le Conseil départemental, au travers du programme régional «Breizh Bocage», ainsi que l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, via son Pôle bocage, encouragent également les projets de valorisation du maillage bocager. Bien que menacées par les pratiques de l'agriculture intensive, les haies bocagères ont prouvé leur efficacité car elles permettent non seulement de reconquérir la qualité de l'eau, mais aussi de réguler les écarts climatiques néfastes aux cultures, et d'offrir un refuge à la biodiversité et son cortège d'auxiliaires.

Une gestion durable

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif «Bo-

cagenèse», qui siège à la Maison du Développement de Plouaret, a, quant à elle, pour but de valoriser le bois issu des tailles du bocage. Transformé en plaquettes et séché, ce bois alimente les chaudières d'un certain nombre de collectivités, de coopératives agricoles et d'entreprises. La filière compte aujourd'hui 45 agriculteurs, qui voient leur travail d'entretien rémunéré par la vente de ces plaquettes. Inscrits dans une démarche de gestion durable, ils adhèrent à une charte qui garantit des pratiques respectueuses de l'environnement.

La gestion du bocage sur la commune de Bégard

Il y a quatre ans, la commune de Bégard a, elle aussi, souhaité s'inscrire dans une démarche de préservation de son patrimoine bocager. Un Plan de Gestion du bocage a donc été mis en place, avec la collaboration de la société «Bocagenèse», suivi de deux chantiers d'entretien, l'un en 2012 et l'autre en 2013.

Cette année, la commune souhaite voir réaliser deux nouveaux chantiers, et pour ce faire elle apporte un soutien logistique et technique aux propriétaires des parcelles concernées. Protéger la beauté de ces paysages arborés en encourageant des méthodes de taille adaptées, on en attend pas moins d'une ville qui a un chêne pour emblème.

C'est donc Julie LE QUESNE, stagiaire en licence pro. «Métiers techniques de la fonction publique territoriale» aux services techniques de la commune de Bégard qui est chargée de mener à bien cette opération. Son travail a débuté bien en amont pour arrêter les lieux d'intervention, contacter les partenaires, les propriétaires des talus, rédiger divers courriers etc...

Les travaux devraient se terminer fin mars.





Zoom sur...

Kaoz zo anezhañ

Protégeons nos talus

Le bocage a été façonné de la main de l'homme et s'est constitué suite aux défrichements du Moyen Âge. La moindre parcelle est alors close par des talus.

Signe d'appropriation individuelle de la terre, il fait aussi fonction de clôture pour le bétail. Sa disposition permet de ralentir l'écoulement de l'eau le long des pentes et permet ainsi à tout le monde de bénéficier de cette ressource (moulins, cultures, élevages...), les arbres des haies fournissant le bois de chauffage. Au cours du XX^{ème} siècle, le paysage a été parfois profondément modifié pour répondre aux besoins de la mécanisation de l'agriculture, réduisant ainsi le maillage bocager.

“ Le bocage est un paysage unique, la seule construction humaine de grande superficie favorisant l'homme et l'environnement. ”

L'intérêt du bocage

Les talus font partie de notre paysage, de notre identité.

Rôle hydraulique et paysager

- freinent les ruissellements,
- limitent les transferts de polluants par ruissellement et favorisent leur épuration lors de l'infiltration dans le sol,
- améliorent la qualité paysagère.

Rôle agronomique, environnemental et lieu de la biodiversité

- limitent l'érosion des sols des parcelles, donc une fonction importante pour la qualité de l'eau : les eaux chargées en terre, fertilisants, produits phytosanitaires restent sur la parcelle plutôt que de rejoindre le réseau hydrographique.

De nombreuses fonctions du talus ont une incidence importante sur l'écosystème en général, et donc ainsi sur l'homme : filtre anti-pollution, prévention des inondations...

- représentent le lieu de vie par excellence pour toute une faune tels que les oiseaux, insectes, petits et moyens invertébrés qui leur permet de se nourrir, de se reproduire et de se protéger.

Ressource énergétique

- produisent du bois de chauffage et du bois d'œuvre.

Ce que dit la réglementation

Sont soumis à déclaration préalable tous travaux ayant pour effet de détruire un élément paysager naturel identifié sur le document graphique en application du 7^o de l'article L.123-1 du code de l'urbanisme. La démolition éventuelle de haies, éléments végétaux isolés ou talus bocagers devra faire l'objet de mesures compensatoires. Ils seront recréés dans des conditions similaires (hauteur de talus, longueur, type d'espèces végétales...) sur un périmètre proche de la zone concernée ou replacés en retrait dans le cas d'élargissement de voirie.

Le bocage dans le PLU de notre commune

Les talus et les haies bocagères ont été inventoriés dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et soumis aux dispositions de la « loi paysage ». Elle a l'intérêt de permettre la maîtrise de l'évolution du bocage sans pour autant le figer. Ainsi toute destruction d'un talus ou d'une haie bocagère recensée par le PLU devra faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie.



Le Syndicat Mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers mène des actions de reconstitution du bocage en partenariat avec les exploitants agricoles dans un objectif de préservation de la qualité de l'eau et l'environnement.

Sources : Syndicat Mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers.



Le bocage redevient un espace de production agricole

L'exploitation agricole du lycée Pommerit s'est lancée dans une nouvelle gestion de son bocage, abandonnant l'entretien au lamier au profit de coupes raisonnées à la tronçonneuse. Le but est de garantir la régénération des haies, leur maintien à long terme pour toutes les fonctions agro-écologiques qu'elles offrent, et de leur redonner une vocation marchande en exploitant le bois et en le vendant en bûches.

Un plan de gestion des coupes sur 5 ans a pour cela été établi. Cette démarche bénéficie d'une aide publique de l'Etat et d'un soutien technique par le syndicat de bassin-versant local. « **En tant qu'établissement de formation, le lycée Pommerit veut aussi donner une vocation pédagogique à son action en faveur du bocage. C'est ainsi que chaque hiver des chantiers d'entretien formatifs, encadrés par un bûcheron professionnel, vont être proposés à certaines classes** », souligne Philippe Serent, responsable du BTS



Cette semaine, différentes sections professionnelles vont s'initier à l'élagage et au recépage dans les règles de l'art, et en toute sécurité.

Gestion Protection de la Nature.

Une présentation introductive a eu lieu devant l'ensemble des élèves concernés avec le bûcheron, Kevin Guignard, le technicien bocage, Loïc Rochard et deux agriculteurs, Jean-Yves Le Morvan et Adrien Henry.



Démonstrations



Actions agricoles

15/06/2017 - SAINT-LAURENT



Mettons les pieds
DANS L'HERBE !

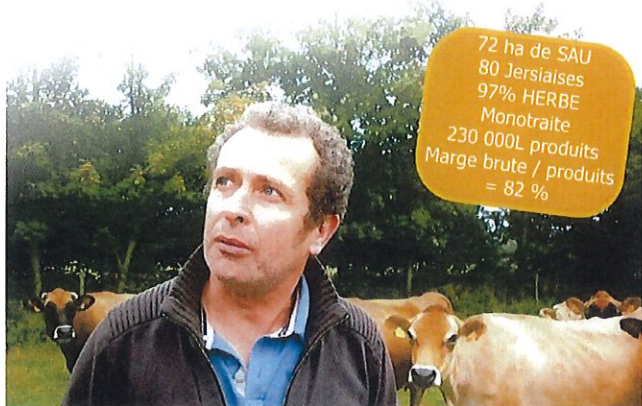
PORTE OUVERTE

15 JUIN à SAINT-LAURENT (22) à 14h

Eric et Michelle vous accueillent sur la ferme de Rubriand !

En 6 ans, la ferme est passée de **25 ha à 2 ha de maïs** et a évolué vers un système herbager en **vêlages groupés de printemps**.

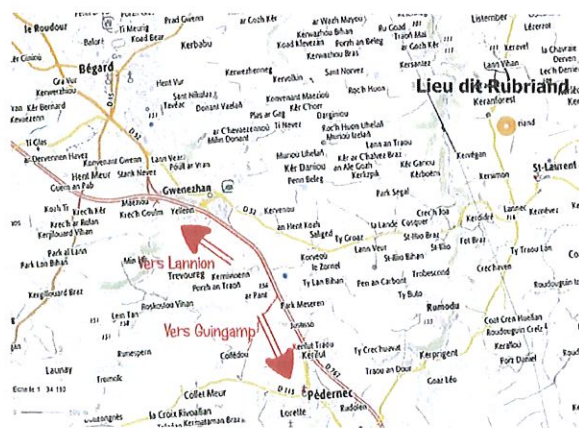
Aujourd'hui, les **coûts de production bas** et la valorisation du lait en **bio** permettent de rémunérer un **salaire à mi-temps** et de conduire le troupeau de **gersiaises en monotrait**.



72 ha de SAU
80 Gersiaises
97% HERBE
Monotrait
230 000L produits
Marge brute / produits
= 82 %

Plan d'accès

Fléchage à partir du bourg de Saint Laurent



Dans le bourg de Saint Laurent, place de l'église, prendre la route de Bréldy. Continuer sur la D20 direction Bréldy, jusqu'au lieu dit Rubriand.

Rendez-vous sur
la ferme à partir de
14 h

Avec le soutien financier de:



Pour plus d'informations :

cedapa
Sophie Esvan
02.96.74.75.50
sophie.esvan@cedapa.com
www.cedapa.com



Bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien

Source : Flyer GAB d'Armor

Date : 15/06/2017

Rubrique : SAINT-LAURENT

Actions agricoles

27/06/2017 - PEDERNEC

DÉCOUVREZ NOS 15 PROCHAINS RENDEZ-VOUS TECHNIQUES !

FLÉCHAGE DEPUIS LE ROUGE !

- Porte ouverte
- Journée technique
- Désherbage mécanique
- 6 échanges «Bout de champs» en maraîchage. Les lieux seront communiqués ultérieurement.

Le GAB d'Armor : un réseau de paysans bio au service du développement de la bio depuis 25 ans.

Le GAB d'Armor grâce à ses adhérents et techniciens spécialisés, vous accompagne tout au long de votre parcours via :

- des conseils techniques individuels
- des formations ou groupes d'échanges entre producteurs
- une veille administrative et réglementaire

Le GAB d'Armor, en lien avec la Maison de l'Agriculture Biologique des Côtes d'Armor et sa Fédération Régionale (la FRAB), agit également pour la structuration des filières bio.

La première visite d'information est gratuite et sans engagement, pour plus de renseignements, contactez-nous :

GAB D'ARMOR
2 Avenue du Chalutier sans Pitié
BP 332 - 22193 PLERIN CEDEX
Tél. 02 96 74 75 65
Mail. gab22@agrabio-bretagne.org

GAB 22
100 rue de la République - 22100 PLESTAN

Le soutien à l'Agriculture Biologique dans les Côtes d'Armor :

Découvrir L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
CÔTES D'ARMOR

VENEZ DÉCOUVRIR PROCHAINEMENT NOS 15 RENDEZ-VOUS TECHNIQUES GRATUIT

2 JUIN **XAVIER BRÉSSET**
La Noë Morvue - PLAINETEL
BOVIN LAIT 1
13h30 à 17h00
Porte ouverte
En partenariat avec le CEDAPA

UNE CONVERSION BIO MÛREMENT RÉFLÉCHIE ET PRÉPARÉE

- Evolution progressive vers un système herbage autonome
- Quel accompagnement face au changement?
- L'agriculture biologique : une alternative pour valoriser ce nouveau système

Conversion bio mai 2017 : 65 ha / 60 VL / 1 UTH

8 JUIN **GAEC DU DOLMEN**
Kerléon - MAËL PESTIVIEN
BOVIN LAIT 2
13h30 à 17h00
Porte ouverte

UN SYSTÈME LAITIER BIOLOGIQUE TRÈS PÂTURANT ET ÉCONOME

- Conduite d'un système biologique pâturant avec un grand troupeau
- Choix d'un système fourrager très herbage
- Santé animale en AB

Conversion AB 2010 : 160ha/115VL/3UTH+ salerie

20 JUIN **GAEC LE COURTEL**
Goulipaou - PLESTAN
MARAÎCHAGE 3
13h30 à 17h00
Porte ouverte

UNE STRATÉGIE COMMERCIALE OPTIMISÉE EN SYSTÈME MARAÎCHER DIVERSIFIÉ

- Trajectoire d'installation : 10 ans de recul
- Evolution des repères technico-économiques
- Organisation et gestion du temps de travail

27 JUIN **EARL DU MENEZ BRÉ**
Sortie Pédernec RD767
PEDERNEC
CULTURES 4
13h30 à 17h00
Journée technique
En partenariat avec la FDCUMA22

PRODUIRE ET TRIER SES CÉRÉALES À LA FERME. FOCUS SUR LES MÉLANGES CÉRÉALIERS

- Présentation des itinéraires techniques (ITK)
- Tri sur la ferme
- Visites de parcelles

12 JUILLET **DANIEL GOUPIL**
9 Rabine Trelat - TADEN
CULTURES 5
13h30 à 17h00
Journée technique

CONDUIRE SES CULTURES EN BIO : SARRASIN, FÈVE ROLE, MÉTEIL...

- Présentation des ITK
- Présentation des filières
- Visites de parcelles

29 AOÛT **EARL LA FERME DE KERGALAO**
Kerbriland huellan - PLOUGONVER
MARAÎCHAGE 6
13h30 à 17h00
Désherbage mécanique

LE DÉSHERBAGE EN MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE : LES CLÉS POUR DÉFINIR SA STRATÉGIE

- Témoignages de producteurs
- Présentation de stratégies globales de désherbage
- Approche à la culture et ITK
- Visites de parcelles et démonstrations

Alerte SMS
Faites vous connaître

SECTEURS :

- GUINGAMP
- PLOUBALAY
- LAURENAN

CULTURES

Désherbage mécanique

DÉMO «BOUT DE CHAMPS»

- Pour assister au désherbage mécanique d'une parcelle de maïs, contactez nous au 02-96-74-75-65

Les dates vous seront communiquées par sms !

Alerte SMS
Faites vous connaître

6 RENDEZ-VOUS DE JUIN À SEPTEMBRE :

- Est (3 RDV)
- Ouest (3 RDV)

MARAÎCHAGE

Journée technique

ÉCHANGES «BOUT DE CHAMPS»

- Pour échanger sur vos pratiques, contactez nous au 02-96-74-75-65.

Les dates vous seront communiquées par sms !

Retrouvez tous les événements organisés par le Réseau GAB-FRAB sur www.agrabio-bretagne.org

LA TERRE EST NOTRE MÉTIER **JOURNÉE ENSEIGNEMENT AGRICOLE**
JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017



Bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien

Source : Flyer GAB d'Armor
Date : 27/06/2017
Rubrique : PEDERNEC

Actions agricoles

12/10/2017 - TONQUEDEC



Mettons les pieds DANS L'HERBE !

PORTE OUVERTE

Jeu. 12 Octobre - TONQUEDEC (22) - à 14h

Améliorer ses conditions de vie et de travail, c'est possible grâce aux vèlages groupés de printemps.

Depuis 3 ans, Ronan conduit un système très simplifié et très économe: 50 vaches croisées sur 51 ha tout en herbe, avec des vèlages groupés sur 2 mois au printemps et la salle de traite fermée 2 à 3 mois l'hiver.

Ce système lui a permis de rationaliser son travail et de se libérer du temps libre à certaines périodes de l'année tout en augmentant son efficacité économique.

Un exemple qui montre qu'il est possible, aujourd'hui, de produire du lait autrement tout en vivant sereinement.

51 ha de SAU, 100 % herbe
50 VL croisées

Vèlages groupés, 0 concentré
Fermeture de la salle de traite en hiver

203 000 L vendus

MB / produit lait : 85 %

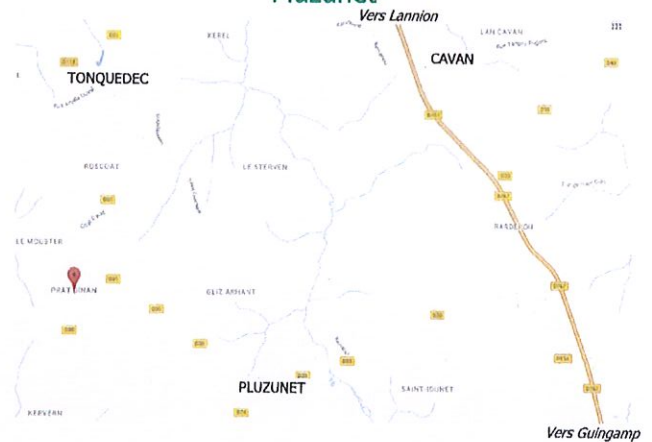
EBE / 1000 L : 278 €

Coût alim. : 25 € / 1000 L



Plan d'accès

Fléchage à partir du bourg de Tonquédec et de Pluzunet



De la 4 voles Guingamp-Lannion, prendre la sortie Cavan / Pluzunet. Traverser le bourg de Pluzunet sur la D30, direction Tonquédec. 2 km après le bourg, tourner à droite en direction du bourg de Tonquédec et prendre directement à gauche, lieu dit Prat Dinan.

Rendez-vous sur la ferme à partir de 14 h



Pour plus d'informations :

CEDAPA

Félix Lemaréchal

02.96.74.75.50

Felix.cedapa@orange.fr

www.cedapa.com



Avec le soutien de:



Côtes d'Armor
le Département



Bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien

Source : Flyer GAB d'Armor

Date : 12/10/2017

Rubrique : TONQUEDEC

Actions non agricoles

*Fleurissement de pieds de mur
et
jardiner au naturel*



Fleurissons tous les pieds de murs le 22 mars

Lundi, Maël Le Guen, technicien auprès du syndicat des bassins versants a rencontré l'adjoint à l'urbanisme, Jean-François Boulanger, et la conseillère, Maryvonne Le Gall, présidente de la commission fleurissement pour organiser un atelier participatif de fleurissement des pieds de murs autour de l'église, du cimetière et du mur d'entrée de la chapelle Saint-Pierre.

Dans le cadre de la 12^e semaine pour les alternatives aux pesticides, qui se déroulera du 20 au 30 mars, relayée par les Bassins Versants et les associations locales, des animations, projections, ateliers, conférences, portes ouvertes seront proposés, dont ce chantier fleurissement (www.semaine-sans-pesticides.com) intitulé : semez des graines de fleurs sur l'espace communal et repartez avec un sachet de graines à semer devant chez vous.

« Venez en famille et avec vos outils nous aider à semer des fleurs, un goûter vous récompensera de vos efforts », rajoute Maël Le Guen, qui encourage l'embellissement des espaces publics par l'implantation de mélanges fleuris qui favoriseront la biodiversité et limiteront l'entretien.





Lundi, Maël Le Guen, technicien auprès du syndicat des bassins-versants, a rencontré l'adjoint à l'urbanisme, Jean-François Boulanger, et la conseillère, Maryvonne Le Gall, présidente de la commission fleurissement.

Mercredi, dans le cadre de la Semaine pour les alternatives aux pesticides, la commune et le syndicat de bassin-versant proposent un atelier participatif de fleurissement des pieds de murs. Depuis plusieurs années, les méthodes d'entretien des espaces communaux évoluent de manière à utiliser moins de produits phytosanitaires, dans un souci de préservation de la qualité de l'eau. Différents outils, complémentaires les uns des autres, sont employés : désherbeurs thermiques, mécanique balayeuse, binette...

Favoriser la biodiversité

Malgré tout le soin apporté au désherbage, il peut rester quelques herbes ici ou là, notamment au pied de certains murs. Plutôt que de chercher à détruire ces herbes d'une manière ou d'une autre, la commune a choisi d'implanter des mélanges fleuris qui embelliront les lieux, favoriseront la biodiversité et limiteront l'entretien.

Pratique

Mercredi, de 14 h à 17 h, rendez-vous aux abords de l'église puis autour de la chapelle Saint-Pierre. Ouvert à tous. Matériels à apporter si possible : crocs, râpeaux, gants. Un sachet de graines d'un mélange de fleurs, permettant de fleurir 1 à 2 m² ou 5 à 10 m de pieds de murs, sera offert par le syndicat de bassin-versant à chaque participant. Goûter offert. Renseignements : tél. 02.96.15.19.19.



ANIMATION. Un atelier fleurissement le 22 mars.



Maryvonne Le Gall, Maël Le Guen, Jean-François Boulanger.

Dans le cadre de la 12e semaine pour les alternatives aux pesticides qui se déroulera du 20 au 30 mars relayée par les Bassins Versants et les associations locales, des animations, projections, ateliers, conférences, portes ouvertes seront proposés dont ce chantier fleurissement.

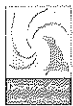
Aussi, Maël Le Guen, technicien auprès du syndicat des bassins versants a rencontré l'adjoint à l'urbanisme Jean-François Boulanger et la conseillère Maryvonne Le Gall présidente de la commission fleurissement pour organiser un atelier participatif

de fleurissement des pieds de murs autour de l'église, du cimetière et du mur d'entrée de la chapelle Saint Pierre.

« On peut venir en famille avec ses outils pour nous aider à semer des fleurs, et favoriser ainsi la biodiversité en limitant l'entretien. » précise Maël Le Guen.

Un goûter sera offert ainsi qu'un sachet de graines à semer.

■ Rendez-vous à 14 h près de l'église. Contact au 02 96 15 19 19 - www.semaine-sans-pesticides.com



Un atelier fleurissement de pieds de murs bien arrosé



Les bénévoles se sont relayés pour avancer l'atelier fleurissement malgré les fortes giboulées de pluie et grésil.

Dans le cadre de la semaine pour les alternatives aux pesticides, le technicien du bassin-versant, Maël Le Guen, l'éducatrice nature de l'association Bretagne Vivante, Elénora Lombart, et la présidente de la commission fleurissement, Maryvonne Le Gall ont accueilli une quinzaine de volontaires pour partager tout au long de l'après-midi, un atelier fleurissement de pied de murs.

Malgré les giboulées, le groupe de bénévoles a réussi à fleurir le mur du cimetière, les pieds de murs de l'église et de la chapelle Saint-Pierre, en ensemençant un sillon tracé tout autour des édifices à fleurir.

« Les participants se sont vus remettre, en remerciement, des sa-

chets de graines à semer devant chez eux. Quelques sachets de graines seront déposés à la mairie, à disposition des personnes qui n'ont pas pu venir à l'atelier », explique Maël Le Guen.

« En plus de cet atelier fleurissement de pieds de murs grand public, une animation aura lieu vendredi après-midi, auprès d'une classe de CP de l'école publique. Il s'agit d'une séance sur l'acceptation de la végétation spontanée, animée par Eléna Lombart, de l'association Bretagne vivante, intervenant pour le compte du syndicat du bassin-versant », ajoute Maël Le Guen.



Et si on fleurissait les pieds de murs

La commune participe à la 12^e semaine pour les alternatives aux pesticides. « **Les méthodes d'entretien des espaces communaux évoluent depuis plusieurs années de manière à utiliser moins de produits phytosanitaires, dans un souci de préservation de la qualité de l'eau. Nous venons d'affirmer notre engagement en signant la charte territoriale du Syndicat mixte du bassin-versant Jaudy-Guindy-Bizien** », rappelle le maire Pierrick Gouronnec, en compagnie de Maël Le Gwen, technicien du Syndicat mixte Goëlo-Trégor (Smega).

Ce dernier indique : « **Dans le cadre de la semaine pour les alternatives aux pesticides, un atelier de jardinage, « Fleurissons nos pieds de murs », se tiendra à Pleumeur-Gautier le mercredi 29 mars** ». L'objectif de cet atelier est d'apprendre à semer des graines de fleurs le long des murs pour prendre la place des éventuelles « mauvaises » herbes. Cet atelier est ouvert à tous les Pleumeuriens. Il sera encadré par Maël le Gwen, Eléna Lombart animatrice de l'association Bretagne vivante, et par



Le maire Pierrick Gouronnec et Maël Le Gwen, technicien du Smega, invitent la population à venir participer à l'atelier « Fleurissons nos pieds de murs ».

Jean-Philippe Caze, agent technique communal.

Un sachet de graines à semer le long des murs sur le domaine public (sur le trottoir devant chez soi par exemple) sera offert à chaque participant.

Mercredi 29 mars, à partir de 14 h 30 devant le cimetière, atelier « Fleurissons nos pieds de murs ». Ouvert à tous et gratuit.



Fleurissement. Un atelier participatif mercredi



Maël Le Guen, technicien Smega, et Pierrick Gouronnec, maire, convient les Pleumeuriens à un atelier participatif des pieds de murs, mercredi.

Dans le cadre de la Semaine pour les alternatives aux pesticides, la commune et le syndicat du bassin-versant invitent, mercredi, à un atelier participatif de fleurissement de pieds de murs dans la commune.

De nouvelles méthodes

Maël Le Guen, technicien du syndicat mixte des bassins-versants, a expliqué : « Les méthodes d'entretien des espaces communaux évoluent depuis plusieurs années, de manière à utiliser moins de pro-

duits phytosanitaires dans un souci de préservation de la qualité de l'eau. Différents outils complémentaires les uns des autres sont employés : désherbeur mécanique, binette... Malgré tout le soin apporté au désherbage, il peut rester quelques herbes ici et là, notamment au pied des murs », indique le technicien, « plutôt que chercher à détruire ces herbes d'une manière ou d'une autre, la commune a choisi d'implanter des mélanges fleuris qui embelliront les lieux, favoriseront la biodiversité et limiteront l'entretien ».

Venez semer des fleurs !

Petits et grands sont donc conviés à venir semer des fleurs. Un goûter sera servi pour récompenser les efforts des participants et, pour faire de même chez soi, chaque participant repartira avec un sachet de graines (pour fleurir 1 à 2 m² ou 5 à 10 m de pieds de murs) offert par les syndicats du bassin-versant (apporter crocs, râpeaux, binettes...).

▼ Pratique

Mercredi, de 14 h à 17 h, rendez-vous aux abords du cimetière. Ouvert à tous. Contact : tél. 02.96.15.19.19.



Fleurissement. Semer économe et biologique

À l'initiative de la commune, mercredi, un atelier fleurissement de pied de murs a été proposé par Maël Le Guen, technicien du Syndicat mixte des bassins-versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers, afin de sensibiliser les Langoatais à la protection de l'eau, à la biodiversité, en préconisant un fleurissement économe en eau et facile d'entretien. Le mur du cimetière, les pieds de murs de l'église et la chapelle Saint-Pierre ont été fleuris par une quinzaine de participants qui ont reçu, en remerciement, des sachets de graines à semer devant chez eux. « Quelques sachets de graines ont été déposés à la mairie à disposition des personnes qui n'ont pas pu venir à l'atelier », précise Maël Le Guen.



Les participants ont reçu, en remerciement, des sachets de graines à semer devant chez eux.



Les écoliers apprennent à fleurir leur cour d'école



Vendredi, Elénora Lombart, éducatrice nature de l'association Bretagne Vivante, a aidé les CP de l'école Pierre Le Grand à jardiner au naturel en semant annuelles et vivaces contre la clôture de la cour pour un fleurissement dès fin mai, avec les jolies couleurs que donneront notamment bleuets et coquelicots.



Les écoliers fleurissent les murs de l'école publique



Après avoir sarclé, biné et mis du terreau, les élèves ont semé un mélange de fleurs au pied du mur de leur école.

Dans le cadre de la semaine pour les alternatives aux pesticides, Elena Lombart, de l'association Bretagne vivante et Gilles Dagorn, agent technique communal chargé du fleurissement, ont animé un atelier, mercredi matin, avec les écoliers des classes de grande section de maternelle-CP et CE et leurs enseignantes.

Le thème était « fleurissons les pieds des murs ». « **Malgré tous les soins apportés au désherbage, il peut rester quelques herbes ici ou**

là, notamment au pied des murs. Plutôt que de chercher à les détruire, nous les remplaçons en semant des mélanges fleuris qui embelliront le lieu », expliquaient les deux animateurs.

Une première implantation a donc été faite sur une dizaine de mètres, au début du mur est de l'école. Pour la suite du mur, il faudra attendre le passage des travaux pour l'adduction en gaz naturel de l'école et la cantine.



Sites enherbés. Une visite sur le terrain



Lors de la visite du cimetière, organisée par le syndicat mixte des bassins-versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers, présidé par Germain Sol-Dourdin (deuxième à gauche), en présence de Brigitte Godfroy, maire (première à gauche) ; Claude Toudic, responsable des services techniques, a expliqué au groupe d'élus et d'employés communaux, les techniques utilisées pour l'enherbement du cimetière.

Une visite de sites enherbés était proposée par le syndicat mixte des bassins-versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers, à une cinquantaine d'élus et agents communaux, représentant 25 collectivités du territoire, jeudi. L'objectif était de visualiser des aménagements innovants et de bénéficier de retours d'expérience. Une visite au cimetière, en cours d'enherbement, a permis au groupe de constater les travaux entrepris dans la commune, pionnière en la matière dans le Trégor.

Un retour positif

Les travaux ont débuté dans le bas du cimetière, où de la pelouse a été semée dans les grandes allées et du sédum (plantes grasses), dans les petites allées entre les tombes. Le retour est pour l'instant très positif. Le syndicat mixte a pour compétence la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Son territoire s'étend sur plus de 50.000 ha et comprend près de 560 km de cours d'eau. Dans le cadre de son programme d'action, il travaille notamment avec les collectivités afin de les inciter à intégrer à leurs politiques, les enjeux liés à la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. La charte communale Dour hon douar, mise en oeuvre en 2004, définit les bonnes pratiques en matière de désherbage communal et d'aménagement de l'espace rural et établit des principes de collaboration.

Des fiches techniques établies

Le syndicat de bassin-versant propose aux collectivités de s'engager dans la charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques, structurée autour des enjeux identifiés sur son territoire et des engagements définis pour y répondre. Des fiches techniques apportent des recommandations aux élus et agents sur différentes thématiques (bocage, bords de route, milieux aquatiques, plantes invasives, entretien des espaces communaux, bâtiments, infrastructures et équipement). Le groupe a ensuite repris le car pour une visite à Binic, puis Étables-sur-Mer.



VILLAGE FLEURI. La commune vise le label départemental

Durant l'année 2017, cinq collectivités qui ont demandé l'accès au label « Villes et villages fleuris » ont été visitées : Plougrescant, Hillion, Plédran, Merdrignac et Saint-Hélen. Après cette première visite préalable, la commission départementale se réunira début octobre pour sélectionner les communes qui pourront prétendre au label et c'est ensuite une commission régionale qui effectuera la véritable évaluation en juillet prochain.

Neuf sites

Neuf sites différents ont été visités à Plougrescant, permettant de comprendre les efforts de la commune pour améliorer son cadre de vie, jardiner au naturel et impliquer les habitants dans l'embellissement de leur quartier. Plusieurs démarches ont été évoquées : zéro phyto, fleurissement des pieds de mur, réfection du terrain de foot selon de nouvelles recommandations,



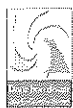
Neuf sites de la commune ont été présentés à la commission départementale.

élagage tardif ou futur engazonnement des allées du cimetière.

Depuis 1959, date de sa création, le label (de 1 à 4 fleurs) a été décerné à 68 collectivités

dans le département et cette dénomination a pris plus d'ampleur à partir des années 90. Isabelle Nicolas a souligné qu'une implication globale de la commune,

comme par exemple un rayonnage valorisé sur le jardinage à la bibliothèque, permettait d'obtenir plus facilement une première fleur.



Semaine sans pesticides

2

3

4

5

Des pommes sans pesticide au verger du Guindy

Paul et Pascale Saliou conduisent leur verger de pommes à couteau sans pesticide, à Pluzunet. Ils expliqueront leur démarche à l'occasion de la Semaine pour les alternatives aux pesticides.

Rencontre

Dans le verger de Paul et Pascale Saliou, le printemps s'annonce et les premiers bourgeons commencent à éclore en rose sur les pommiers précoces. Ici et là, Paul a disposé sur les troncs un nichoir à oiseaux ou à insectes. « Plus l'écosystème est diversifié en insectes, moins on a de problèmes de parasites », explique-t-il. Les chenilles mangent les feuilles et affaiblissent les arbres ? Les mésanges se chargeront de manger les chenilles, plus sainement et plus efficacement qu'un arrosage de pesticide.

C'est ce qu'on appelle la lutte biologique. « Nous conduisons nos vergers depuis 20 ans sans aucune intervention chimique. Nous faisons des tests, cette année nous allons faucher le plus tardivement possible pour laisser les fleurs dans la végétation basse et favoriser les auxiliaires. »

Vigueur et diversité

Paul et Pascale cultivent une trentaine de variétés de pommes. Seule une dizaine produit aujourd'hui, mais là encore, ils testent : « Nous gardons les variétés les plus résistantes, les précoces ou les tardives, celles dont le goût correspond aux attentes des consommateurs... Une seule variété ne peut pas combiner toutes les qualités, alors nous sommes tout le temps en train de chercher ! »

Et de greffer. « Nous avons choisi de planter des porte-greffe vigoureux, c'est-à-dire qui ne sont pas conduits sur des câbles. La vigueur



Paul Saliou installe des nichoirs à mésanges dans son verger : elles mangent quantité de chenilles, qui s'attaquent aux feuilles des pommiers.

est très importante en bio, les pommiers sont ainsi moins vulnérables aux maladies. Tout comme l'être humain ! »

Faire connaître les alternatives aux pesticides

Très engagé dans la démarche écologique, c'est tout naturellement que Paul Saliou interviendra samedi 18 mars, à l'Ecocentre Trégor, à Pleu-

meur-Bodou, dans le cadre de la Semaine pour les alternatives aux pesticides. Menée par les comités de bassin-versant du Léguer, de la Lieue de Grève et du Jaudy-Guindy-Bizien, en partenariat avec les associations, cette manifestation vise à informer sur l'impact des pesticides sur l'environnement et la santé et à en faire connaître les alternatives.

« Depuis janvier, la loi Labbé res-

treint encore l'usage des pesticides de synthèse dans les espaces publics. Il est donc important de continuer à faire connaître les alternatives aux pesticides. Des centaines de manifestations sont organisées partout en France et dans d'autres pays lors de cette semaine lancée en 2006 », annoncent les organisateurs dans un communiqué.



ENVIRONNEMENT. 12^e semaine pour les alternatives aux pesticides

La 12^e semaine pour les alternatives aux pesticides se déroulera du 20 au 30 mars. Au programme, de nombreuses animations.

Samedi 18 mars. A 10h, visite du jardin de l'Ecocentre Trégor de Pleumeur-Bodou avec Blandine Legeard et conduite d'un verger biologique avec Paul Saliou, producteur de pommes.

A 14h, découverte des techniques de paillage.

Mardi 21 mars. De 14 à 16h, accueillir les auxiliaires au jardin, en y installant des nichoirs et abris. Jardin solidaire de Pot'Coz, route de Saint-Laurent, après le camping du Donant, Bégard. Réservations : War-dro an natur (06 15 18 16 83) ou Pot'coz (06 87 85 23 57).

Mercredi 22 mars. A 14h, semez des graines de fleurs sur l'espace communal et repartez avec un sachet de graines à semer devant chez vous (goûter offert). Aux abords de l'église, Langoat.

A 14h, intervention de Sylvain Paligot sur le fonctionnement d'une zone humide, suivie d'une intervention d'Aurélien Epstein sur la phytoépuration à 15h30.



Animations, ateliers, portes ouvertes de fermes sont au programme.

Ecocentre du Trégor, Pleumeur-Bodou.

Jeudi 23 mars. A 20h30 aux Baladins de Lannion, ciné-débat, film documentaire de Martin Esposito « Le potager de mon grand-père ». Projection suivie d'une discussion sur le jardinage au naturel, animée par Philippe Munier. Tarifs habituels du cinéma.

Samedi 25 mars. A partir de 9h, chantier de réaménagement du jardin du service enfance-jeunesse. Venez prêter

main-forte avec vos outils pour faciliter l'accès au jardin. RDV derrière Ti An Holl à Plestin-les-Grèves. Inscriptions au service enfance-jeunesse, tél. 07 86 95 40 68.

De 14 à 17h, création d'une mare par l'association War-dro an natur. Venez avec vos outils. Prévoyez des bottes et des vêtements qui ne craignent pas. Rendez-vous sur le parking du Palacret, à Saint-Laurent, Bégard. Réservations : War-dro an natur (06 15 18 16 83).

Dimanche 26 mars. De 10h30 à 12h, troc de plantes et astuces de l'association Jardin Passion Lannion. Allée des soupirs à Lannion, entrée libre.

De 14 à 17h, porte ouverte Sarl Du foin dans les sabots, » ferme de Kerdennet à Guerlesquin. Trois élevages en agriculture biologique sur un même site (vaches laitières, porcs sur paille et poulets). Entrée libre.

Mercredi 29 mars. De 14h à 16h30, porte ouverte dans un jardin au naturel chez Charles Le Laouénan, 1 route de Kermaria-Sulard à Lannion. Entrée libre.

Samedi 1^{er} avril. A 10h, promenade botanique et gourmande à la découverte des plantes sauvages et néanmoins comestibles du littoral. Ecocentre du Trégor, Pleumeur-Bodou. Tarif : 7€ par personne. Inscriptions au 06 13 59 76 94.

14h; réveil du potager autour d'un chantier collectif de préparation du jardin pour le printemps. Un atelier de fabrication artisanale de papier à base de lin et de coton sera présenté à partir de 15h. Ecocentre du Trégor. ■ www.semaine-sans-pesticides.com



Zéro phyto

5

6

7

8

La commune s'engage à protéger l'eau

Depuis 2004, la commune a commencé à mettre en œuvre des pratiques moins polluantes de désherbage des divers espaces communaux. Mais il reste encore un long chemin à parcourir. Même si dans ce domaine, Pleumeur-Gautier est dans la moyenne des 42 communes accompagnées par le Syndicat mixte des bassins-versants du Jaudy-Guindy-Bizien (SmbJGB).

« **Sur ces 42 communes, dix n'emploient plus aucun produit phytosanitaire, même dans leurs cimetières et leurs terrains de football** », précise Maël Le Gwen, technicien en charge des actions non agricoles au SmbJGB. « **C'est aussi notre objectif** », indique le maire Pierrick Gourronnec, qui reconnaît toutefois que faire évoluer les mentalités prend parfois du temps.

Reconsidérer l'espace rural

Le SmbJGB a proposé à la commune d'adhérer à une nouvelle charte qui intègre la reconquête de la qualité de l'eau et la préservation des milieux aquatiques aux politiques d'aménagements futurs ainsi qu'à l'entretien des bords de routes. « **Pour les routes, on peut faucher moins ras et espacer les fauches. Le curage au tracto-pelle n'est pas justifié aux endroits où il n'y a pas de**



Agents techniques communaux et écoliers ont peint et installé des ruches décoratives parmi les parterres de la commune.

risques d'inondation, car le but est de toujours favoriser l'infiltration de l'eau », conseille le technicien.

« **Nous avons deux grands projets en route : la dernière phase de l'aménagement du bourg et l'extension du cimetière. Nous comptons sur l'accompagnement du SmbJGB pour choisir les revêtements adaptés aux objectifs de la charte** », déclare le maire.

Mais la principale problématique est la reconstitution du bocage pour éviter les ruissellements et ainsi minimiser la pollution des cours d'eau. Depuis un an, des travaux sont faits par plusieurs agriculteurs. Pour toute suppression de talus, la loi les oblige à en recréer un autre de même longueur pour améliorer le bocage.



ENVIRONNEMENT. **Une commune exemplaire**

La première séance de l'année 2017 du conseil municipal est couronnée par le prix Zéro Phyto 2017. En effet, à Rennes, le Conseil régional de Bretagne a remis les prix « zéro phyto » à 28 nouvelles communes dont celle de Minihy-Tréguier. La commune est donc récompensée pour son action de non-utilisation des produits phytosanitaires pour entretenir les espaces publics en respect de la charte « Entretien des espaces communaux ». À ce jour, plus de 70 % des communes de la région sont engagées à réduire l'usage de ces produits.

L'employé communal Dominique Le Méneç a reçu le prix des mains de Thierry Burlot, vice-président du Conseil Régional de Bretagne, chargé de l'aménagement du territoire et de l'environnement. « Nous ne pouvons

que féliciter notre personnel communal pour leur travail et leur investissement », souligne le maire Jean-Yves Fenvarc'h.



« ZÉRO PHYTO ». Les mentalités changent



Pour leur engagement, les services techniques ont reçu le trophée « zéro phyto »

Plougrescant a reçu, pour la deuxième fois, le trophée « zéro phyto » décerné pour sa détermination à supprimer tous les produits chimiques dans l'entretien des espaces publics. Derrière ce diplôme se cache un vrai changement des mentalités et des façons de faire et un engagement des services techniques : le désherbage se fait à la binette ou à la vapeur et les pieds de murs sont fleuris. « Ce n'est pas plus simple, constate Anne-Françoise Piedallu, parce que les services techniques se retrouvent à intervenir plus fréquemment qu'avec les produits phytosanitaires,

mais c'est plus naturel. »

Roland Patézour, délégué à la voirie, confirme que si le zéro phyto demande plus de temps, il a également un coût plus élevé : 100 bouteilles de gaz ont été nécessaires rien que pour le désherbage thermique du cimetière. « Par ailleurs, soulignent les deux élus, il nous faut désormais faire de la pédagogie et faire comprendre aux gens que la présence de quelques herbes n'est pas synonyme de manque d'entretien. » En ce qui concerne le cimetière, la commune s'interroge actuellement sur la mise en place d'allées engazonnées.



Le prix 2017 Zéro phyto à la commune



De gauche à droite : Jean-Yves Le Guen (conseiller délégué), Ingo Zeppenfeld (maire adjoint), Manuel Loutrage, Dominique Le Mennec, Bernard Gaffric, Jean-Yves Fenvarc'h, le maire.

Jean-Yves Fenvarc'h, le maire, et Dominique Le Mennec, responsable des services techniques de la commune, étaient invités jeudi à Rennes, où Thierry Burlot, vice-président du conseil régional, leur a remis le « Prix 2017 zéro phyto », ainsi qu'aux autres communes « félicitées pour l'utilisation de techniques alternatives au désherbage chimique, pour offrir une meilleure qualité de vie. »

Le diplôme décerné par le conseil régional de Bretagne dénonce « l'impact des phytosanitaires sur la santé humaine, sur l'eau et notre environnement. Votre collectivité les a supprimés... » Les employés communaux ont reçu un équipement de travail de qualité, offert par

la Région.

« Sur les trottoirs en stabilisé nous avons semé du gazon fin, afin d'éliminer le désherbage chimique », précise Dominique Le Mennec qui ajoute, « on compte sur les particuliers pour entretenir devant chez eux. » Afin que la commune garde son label d'excellence en matière d'entretien des espaces publics.

Toute l'année, la propreté de la commune est à citer en exemple. « Lannion Trégor communauté (LTC) doit aussi prendre conscience qu'il y a des espaces communautaires à désherber ailleurs qu'à Lannion. Nos espaces ont besoin d'un peu plus d'attention de la part de LTC », déclare le maire.

*Charte pour l'eau et les
milieux aquatiques*

Charte territoriale pour l'eau et milieux aquatiques

Karta diriadel evit an dour hag ar meteier dourel

Le Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers qui regroupe 58 communes, a pour compétence la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Son territoire s'étend sur plus de 50 000 ha et comprend près de 560 km de cours d'eau.

Dans le cadre de son programme d'action, le Syndicat de bassin versant travaille notamment avec les collectivités afin de les inciter à intégrer à leurs politiques les enjeux liés à la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Ainsi, la charte communale Dour hon douar, signée par la commune de Bégard fin octobre 2003, et mise en œuvre en 2004, définit les bonnes pratiques en matière de désherbage communal et d'aménagement de l'espace rural et établit des principes de collaboration entre le syndicat mixte et les collectivités de son territoire.

La charte communale Dour hon douar a fait l'objet d'une actualisation et de compléments sur l'ensemble des missions transversales du syndicat (bocage, cours d'eau, zones humides, enjeux urbains...).

Le syndicat de bassin versant propose donc aux collectivités de s'engager maintenant dans la charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques, structurée autour des enjeux identifiés sur son territoire et des engagements définis pour y répondre. Des fiches techniques apportent des recommandations aux élus et agents.

Les thématiques traitées dans le cadre de la charte sont :

- Bocage,
- Bords de route,
- Milieux aquatiques,
- Plantes invasives,
- Bâtiments, infrastructures et équipement.
- Entretien des espaces communaux,

La charte territoriale engage d'une part le syndicat de bassin versant à mobiliser ses moyens pour accompagner les collectivités vers les pratiques les moins impactantes en termes de qualité de l'eau et des milieux aquatiques, et d'autre part les collectivités signataires à faire évoluer leurs pratiques en conséquence.

C'est ainsi que le 16 décembre dernier, le

conseil municipal a approuvé le projet de cette charte territoriale en s'engageant à mettre en œuvre ses enjeux, à respecter les recommandations formulées.

La commune de Bégard n'a pas attendu cette charte puisque un certain nombre d'objectifs sont déjà atteints, d'autres sont en passe de l'être, mais des efforts restent encore à faire. Voici un état des lieux sur le territoire de Bégard.

Comparaison objectifs charte/commune de Bégard

En bleu : les objectifs atteints ou en passe d'être atteints

En rouge : les objectifs non atteints

En verts : les objectifs encore plus exigeants

1. Bocage (voir page suivante)

- > Disposer d'un inventaire du bocage : **oui, plan de gestion du bocage mis en place par la commune**
- > Inscrire le bocage au titre de la loi paysage ou des EBC (espaces boisés classés) dans les docs d'urbanisme : **oui, fait dans le cadre du PLU**

- > Mettre en place une commission d'étude des demandes de modification ou de destruction d'éléments de bocage : **Oui, commission environnement et cadre de vie**
- > Faire compenser la destruction d'éléments bocagers par la création de linéaires équivalents : **Prévu**
- > Utiliser des méthodes et des outils permettant la pérennisation des haies et talus : **oui pour la commune**
- > Entretien des haies bocagères de bord de route en concertation avec leurs propriétaires : **Oui, plan de gestion de bocage**

2. Gestion des bords de route

- > Raisonner la fauche selon les contraintes réelles de visibilité/sécurité : **Oui en grande partie**
- > Adopter le principe de fauche tardive en l'absence de contraintes de visibilité/sécurité : **Oui, partiellement**
- > Augmenter la hauteur de fauche : **Oui**
- > Maintenir le fossé dans son profil, ne pas recalibrer les berges : **Oui depuis décembre 2016.**
- > Prendre connaissance de l'inventaire du réseau hydrographique afin de distinguer les cours d'eau, des fossés : **Oui, en consul-**





tant le syndicat de bassins versants et la police de l'eau

- > Eviter de curer les fossés connectés aux cours d'eau : oui depuis décembre 2016

3. Milieux aquatiques

- > Ne pas remblayer ou drainer les Zones humides : Oui
- > Ne pas utiliser les Zones humides comme dépôt de matériaux : Pris en compte depuis longtemps
- > Lutter contre la fermeture des Zones humides : La commune n'est pas confrontée à ce phénomène pour le moment

Pour aller plus loin

- > Entreprendre une réflexion sur l'acquisition et la valorisation des Zones humides : Acquisition de terrains en vue de réhabilitation des Zones humides en compensation de Zones humides détruites mais pas de réflexion globale pour l'instant
- > Elaborer un plan de gestion des Zh : Non pour le moment
- > Valoriser les produits de fauche : Pas confronté au problème pour le moment
- > Disposer de l'inventaire du réseau hydrographique : En cours
- > Prendre connaissance de la localisation des cours d'eau avant travaux : Oui
- > Informer le syndicat des projets de travaux intersectant les cours d'eau : Oui
- > Suivre les préconisations du syndicat en matière de dimensionnement et d'installation de buses : Oui sauf sur les fossés ne débouchant pas sur un cours d'eau (busage en D300 minimum)
- > Respecter les continuités écologiques : Oui
- > Mettre en place une gestion adaptée des plans d'eau : Non pour l'instant
- > Maintenir la végétation sur les berges : Oui
- > Ne pas procéder à des lâchers de poissons : Oui

- > Eviter de créer de nouveaux plans d'eau : Oui

Pour aller plus loin

- > Entreprendre une réflexion pour la déconnexion des plans d'eau sur les cours d'eau : Non

4. Plantes invasives

- > Répertorier les sites contaminés par des plantes invasives : Non
- > Ne pas utiliser de plantes invasives dans le cadre de l'aménagement et du fleurissement communal : Pris en compte
- > Ne pas planter d'espèces exotiques dans le milieu naturel : Parfois (palmiers par ex.)

Pour aller plus loin

- > Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action contre les plantes invasives : Non

5. Bâtiments/Infrastructures et équipements

- > Utiliser des produits d'entretien labellisés «écolabel» : oui, mais pas totalité
- > Entretien des cales de mise à l'eau, lavoirs, fontaines par des moyens mécaniques ou thermiques (pas de produits chimiques) : Oui
- > Eliminer les déchets par des filières appropriées : Oui
- > Communiquer au syndicat, les informations relatives aux réseaux d'assainissement (zonage...) : Oui
- > Disposer d'une aire de lavage des véhicules communaux sans rejet direct : Oui, aux Services Technique Municipaux.

Pour aller plus loin

- > Vérifier la séparation des réseaux Eaux Usées et pluviales : Oui, réhabilitation en cours d'année.

- > Intégrer la gestion des Eaux Pluviales dans les aménagements communaux en favorisant l'infiltration locale : Oui, place du Centre avec le bassin d'orage et le béton drainant du square
- > Limiter l'imperméabilisation des sols : Oui, création de parkings terre/pierre, soi drainants etc...

Pour aller plus loin

- > Mettre en place un schéma directeur des Eaux Pluviales : En cours
- > Installer des chasses d'eau double commande sur les WC : Fait systématiquement en neuf et en remplacement
- > Installer des robinets à boutons poussoirs : fait systématiquement
- > Installer des limiteurs de débit (mousseurs) sur les robinets : A faire
- > Diminuer la pression de l'eau dans les bâtiments communaux : Pas systématiquement
- > Installer des récupérateurs de pluie : Oui, aux Services Techniques Municipaux

6. Entretien des espaces communaux

- > Faire évoluer les méthodes d'entretien et d'aménagement des espaces afin de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires : Oui, utilisation du minéral en mélange avec le végétal, Aménagement de zones sablées enherbées ou de zones sablées traitées mécaniquement (rabot)



7. Communications à l'attention des Administrés

- > Informer et sensibiliser les habitants à l'évolution des méthodes de désherbage : Oui, BMI, journaux locaux mais efforts à poursuivre

Le DST - Alain Samson



Bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien

Source : Le Trégor

Date : 16/03/2017

Rubrique : LANNION

Bégard – Haies bocagères : Se projeter à long terme et envisager l'évolution



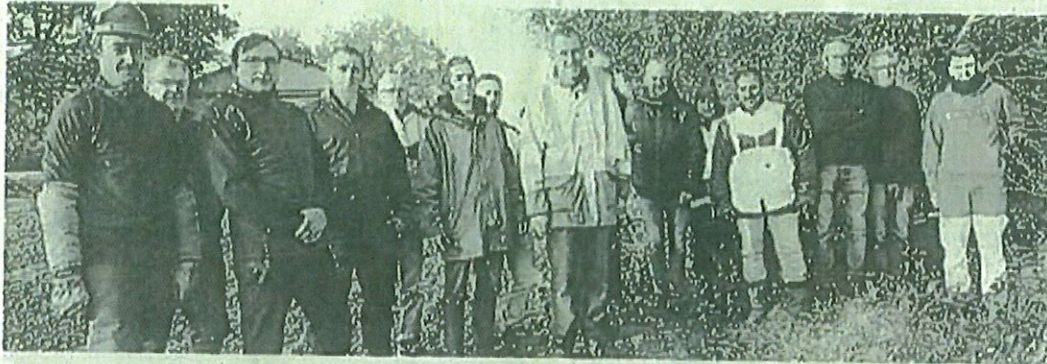
Mardi 21 novembre (2017), du côté de Park Lan, quelques techniciens de la ville étaient en formation « Gestion des haies bocagères de bord de route ». Organisée

par le syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), cette formation, ...

... animée par **Kevin Guignard**, bucheron professionnel s'adressait aux agents des collectivités du bassin et avait pour objectif l'acquisition de savoirs en matière de gestion des haies. Marquage, préparation et manipulation de tronçonneuse, techniques d'abattage et d'élagage selon essences, connaissance de la filière bois (produits, acteurs en jeu) étaient au programme de cette session qui a réuni des participants en provenance de Bégard, mais aussi de communes du bassin, de Lannion-Trégor Communauté et du syndicat intercommunal d'adduction d'eau du Trégor.

En salle le matin et sur le terrain l'après-midi, les participants ont pu appréhender les intérêts que revêtent les haies bocagères, tels que frein au ruissellement et à l'érosion, biodiversité et paysage ou encore production de bois. *"L'élagage des haies en bord de route, à la charge des propriétaires, a notamment pour but de protéger les réseaux aériens – électricité, téléphone et bientôt fibre optique – d'assurer la visibilité routière"* explique **Mael Le Guen**, technicien du Syndicat Mixte qui poursuit : *"les collectivités pourront être amenées à jouer un rôle accru dans la gestion des haies, notamment par l'organisation de chantiers d'entretien concertés avec les propriétaires afin d'optimiser l'organisation des chantiers, faciliter la diffusion des bonnes pratiques, favoriser, grâce à la filière bois-énergie, la valorisation des produits de la haie, telles que les plaquettes"*. De tels chantiers ont déjà été menés sur Pédernec et sur Bégard.

Démonstration d'élagage à Crec'h Ar Bleiz



Les agents communaux ont entendu les explications du bûcheron Kévin Guignard, du technicien Maël Le Guen et du vice-président du Bassin-Versant, Bernard Frémery.

Dans le cadre de la charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques, le Bassin-Versant accompagne les collectivités pour faire évoluer leurs pratiques. Lundi, le technicien Maël Le Guen, a organisé une formation sur le thème Gestion des haies bocagères de bord de route pour 16 agents des communes limitrophes.

Après les notions de base expliquées en salle par le bûcheron Kévin Guignard, le groupe s'est rendu au lycée Pommerit constater l'entretien de talus bocagers puis sur la route de Quemperven, pour procéder sur site à un cours d'élagage en limite d'un terrain appartenant à Jeannette Le Béver, exploité en colza par Jean-

François Boulanger.

Le groupe avait à reconnaître les différentes essences pour les sélectionner. « **Il faut savoir quel arbre garder ou abattre pour que les autres puissent prospérer tout en faisant de la place aux jeunes pousses, afin de se projeter dans une continuité sur une vingtaine d'années** », indique Maël Le Guen. Afin de préparer l'arrivée de la fibre optique, deux autres zones sont également à élaguer sur Traou Rout et Lezeven. Une réunion informative aura lieu en décembre et en janvier des propositions de marquages seront faites aux riverains.



Formation pour la gestion des haies bocagères



Le syndicat mixte des bassins-versants du Jaudy, Guindy et Bizien et des ruisseaux côtiers et Centre national de la fonction publique territoriale ont organisé, mardi, une formation sur le thème : « La gestion des haies bocagères de bord de route ».

Cette formation s'adressait aux agents des collectivités du bassin-versant.

Mardi, treize agents, venus de Bégard, Cavan, Lannion-Trégor communauté, Minihiy-Tréguier, Péder nec, Pleumeur-Gautier, Ploëzal, Pommerit-Jaudy et du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau du Trégor, ont participé à ce stage.

« **L'objectif est, qu'à l'issue de la formation, les participants soient en mesure d'utiliser la tronçonneuse selon les règles de sécurité et d'effectuer des opérations courantes de bûcheronnage dans le respect de l'arbre et de la haie** », souligne Maël Le Guen, technicien au syndicat mixte.

Assurée par Kévin Guignard, bûcheron professionnel, cette formation d'une journée en salle et sur le terrain, à Park-Lan, a permis d'aborder les principes d'une gestion durable de la haie, le marquage, la préparation et la manipulation de la tronçonneuse, les techniques d'abattage et élagage adaptées aux différentes essences, la filière bois.

